

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**  
***SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2009***

*La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**M. le MAIRE**.- Je me réjouis qu'il y ait de plus en plus de Miramasséens et de citoyens éclairés lors du Conseil municipal, c'est une excellente chose, mais bientôt il va falloir agrandir cette salle, parce que nous allons être très nombreux.

*\* Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR (*à partir de 19h10*), Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-BOUGUESSA (*à partir de 19h05*), Géraldine BUTI,

Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

**Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :**

Fatima FETTACHE-BOUGUESSA par Gérard GERON (*jusqu'à 19h05*),  
Virginie BICHET par Pierre CARLIN.

**Etait absente :**

Mme Fadela AOUMMEUR (*jusqu'à 19h10*).

**M. le MAIRE.**- Mme BICHET est excusée, et je crois pouvoir dire pour une excellente raison. Nous la félicitons, mais laissons faire la nature.

*(19h05, Arrivée de Mme Fatima FETTACHE-BOUGUESSA)*

\*\*\*

**A) Désignation du Secrétaire de séance.**

**M. le MAIRE.**- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 20 février 2009.**

**M. le MAIRE.**- Nous allons procéder à la ratification du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

*(S'adressant à la sténotypiste) Toujours excellent, Madame.*

**Mme FONTAINE, sténotypiste.**- Merci, Monsieur.

**M. le MAIRE.**- Je salue la presse, et son arrivée : *La Régionale, La Marseille et La Provence.*

Y a-t-il des observations ?

**M. CARLIN.**- Je voudrais simplement, Monsieur le Maire, vous demander si vous allez nous donner le bilan des fêtes de Noël comme vous vous étiez engagé à le faire lors du dernier Conseil municipal ?

**M. le MAIRE.**- Je m'étais effectivement engagé à le faire, mais je dois vous dire que je ne le ferai pas ce soir, *mea culpa*. C'est vrai que le budget nous a pris beaucoup de temps et je n'ai pas pu m'en occuper.

**M. CARLIN.**- Ce n'est pas oublié ?

**M. le MAIRE.**- Non, Monsieur CARLIN, et je vous le présenterai moi-même lors d'un prochain Conseil municipal.

**M. CARLIN.**- D'accord, merci.

**M. le MAIRE.**- Que cela soit dit, que cela soit fait, mais on était un peu pris par le budget.

Y a-t-il d'autres questions ?... On vote donc à l'unanimité ce compte rendu ?...

**Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du  
20 février 2009 est adopté à l'unanimité.**

**M. le MAIRE.**- Si vous me le permettez, nous allons intervertir les questions 1 et 2, parce que finalement voter les taux sans que l'on ait le débat sur le plan budgétaire n'a pas de sens. J'imagine que chaque groupe voudra faire une déclaration liminaire, Monsieur MIKAELIAN, Monsieur CARLIN ?...

*(MM. MIKAELIAN et CARLIN acquiescent d'un signe de tête.)*

**M. le MAIRE**.- C'est peut-être plus simple ainsi : la Majorité va s'exprimer avec M. GUILLEMONT, Adjoint aux Finances, ensuite il y aura une intervention liminaire des deux groupes d'opposition, et après on abordera les taux, ce qui me paraît plus logique. Êtes-vous tous d'accord avec cette proposition ?

*(Assentiment des membres du Conseil municipal.)*

### **C) Délibérations**

#### **\* DIRECTION DES FINANCES**

#### **N°2 - Vote du Budget Primitif 2009**

**Rapporteur** : M. GUILLEMONT

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, et Mesdames et Messieurs qui êtes présents à cette séance du Conseil municipal, nous allons examiner ce soir notre proposition budgétaire pour le budget primitif pour l'année 2009, année de crise profonde.

Ce budget primitif, que vous soumet la nouvelle Majorité, se veut un budget de courage, un budget de rupture avec les années de gestion qui ont précédé. Miramas ne pouvait plus être laissée à l'abandon par une gestion qui, selon nous, manquait d'ambition. Pour nous, faire de la politique, c'est construire une perspective ambitieuse pour la Collectivité que l'on conduit, et s'acharner à réunir les moyens pour réaliser cette ambition pour des années.

Les Miramasséens, après la confrontation électorale de mars 2008, nous ont donné la majorité pour, avec eux, transformer cette ville. Nous sommes donc en cette année 2009, en l'année 1 de cette transformation.

Le budget que nous vous présentons aujourd'hui est la traduction chiffrée des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu tous ensemble le 20 février dernier. J'en rappelle les orientations principales :

- améliorer fortement l'offre de services aux Miramasséens en particulier aux familles, aux anciens, et aux différentes catégories de jeunes,

- adapter l'effort de solidarité aux situations nouvelles engendrées du fait de la crise économique et sociale,

- renforcer la Police municipale pour une sécurité au service de tous le jour et la nuit, dans les quartiers, mais aussi dans les espaces commerciaux et, au passage, pour faire face au désengagement de plus en plus criant des services de l'Etat en matière de sécurité,

- engager la gestion communale dans l'action pour le développement durable,

- baisser les impôts locaux.

Pour mettre en œuvre ces orientations dans un contexte financier à nouveau gravement dégradé en raison de la gestion passée, nous allons sur la durée du mandat moderniser en profondeur l'Administration communale avec le concours de tous les agents.

Je précise, pour ceux qui ont encore notre programme en tête, que la priorité numéro un affichée dans notre programme, c'est d'agir pour favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification professionnelle, et comme vous le savez tous –mais il peut-être bon de le rappeler quand même– cette action se trouve mise en œuvre dans le cadre du SAN Ouest Provence qui est seul compétent en cette matière.

Le Budget Primitif – budget prévisionnel, qui autorise le Maire à engager un certain nombre de dépenses – que nous vous présentons ce soir, est équilibré en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le compte administratif de l'année 2008 n'étant pas à ce jour adopté, les dépenses et les recettes inscrites sont les dépenses et les recettes de l'exercice 2009 qui figurent dans les documents que vous avez tous reçus. C'est un budget sincère qui comprend en dépenses des

propositions qui tiennent compte des dépenses réalisées par les services en 2008, les recettes quant à elles ont été évaluées avec la plus grande prudence compte tenu de l'impact de la crise en cours.

*(19 heures 10, Arrivée de Mme Fadela AOUMMEUR.)*

**\* Section d'INVESTISSEMENT :**

**- DEPENSES :**

Cette année, la proposition de dépenses en investissement représente un effort de 2.190.000 €. Cet effort était principalement consacré à renouveler des engins pour les services techniques à hauteur de 470.000 €, notamment en renforçant les moyens du service propreté puisque nous allons acheter deux balayeuses neuves.

Nous allons aussi consacrer 1.427.000 € aux travaux de maintenance et de petites réparations dans les bâtiments communaux.

Enfin, 260.000 € seront consacrés à l'accompagnement financier de la construction par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal de 24 logements en villa quartier de Garouvin, qui est une partie du projet de rénovation urbaine de la Maille II.

**- RECETTES :**

Nous allons disposer, d'une part, des amendes de Police –cela peut paraître bizarre, mais le produit des amendes de Police est inscrit en investissement– pour 10.000 € et, d'autre part, des recettes liées au fonds de compensation de la TVA pour 140.000 €.

Nous créons pour la première fois cette année –et c'est appelé à s'élargir– un prélèvement sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à hauteur de 83.755 €, et toujours en prélèvement sur la section de fonctionnement, il y a depuis quelques années maintenant la nécessité d'amortir certains des biens de la Commune et cet amortissement est ensuite affecté à la section d'investissement à hauteur de 290.000 €.

Viennent ensuite des subventions : la plus importante viendra du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Elle va s'élever à 1.074.000 € : il ne s'agit pas d'une promesse, car les dossiers sont déjà entre les mains des services du Conseil Général, et une décision a déjà été annoncée à notre Maire par le Président Jean-Noël GUERINI.

Je tiens à souligner quand même que dans l'histoire au moins depuis 30 ans à Miramas –je suis les comptes communaux– c'est un fait sans précédent que d'avoir une subvention de ce montant pour les investissements communaux.

Cet engagement du Conseil Général aux côtés de Miramas est encore plus massif –je fais là un petit zoom sur la partie budget qui est dans le budget du SAN, et cela mérite d'être souligné ce soir ici– car nous avons fait adopter par le SAN un plan d'investissement pour 2009 à hauteur de 9 M€ qui va être financé à hauteur de 3 M€ par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, hors opération ANRU, puisque c'est une opération particulière avec des financements particuliers.

Nous allons aussi obtenir –je reviens au budget communal– des subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau –c'est ce que l'on appelle un produit de droit commun– concernant le programme de réhabilitation des canaux de cette année à hauteur de 300.000 €.

Au moment où nous délibérons ce soir, le total des programmes d'investissements proposés pour l'exercice 2009 sur le budget communal et sur le budget du SAN est donc de 11 M€ hors travaux d'assainissement.

Un certain nombre d'entre vous cherchaient des ruptures, je pense que nous pouvons le mettre dans cette rubrique, car nous avons un programme d'investissement pour 2009 qui est à peu près deux fois et demie ce qui se faisait en année moyenne dans la mandature précédente : je pense que c'est une bonne chose pour Miramas. Cette année, on a donc une section d'investissement beaucoup plus solide,

beaucoup plus étoffée et entièrement financée sur les recettes attendues cette année.

\* **Section de FONCTIONNEMENT** :

- **DEPENSES** :

Il y a là également des transformations profondes. Vous avez pu voir dans les tableaux que les dépenses réelles sont inscrites à hauteur de 34.727.246 € et de 35.101.000 € au total.

- **Chapitre 11, Charges à caractère général**, page 15 :

Vous avez vu que nous avons inscrit en proposition 7,6 M€ : nous sommes en ligne avec le réalisé de 2008. Bien sûr, on est nettement au-dessus de l'inscription qui avait été faite en décembre 2007 par nos prédécesseurs, mais le réalisé est ce qu'il est, on a donc augmenté fortement cette ligne.

Je vais vous donner quelques détails pour vous permettre de mieux comprendre :

↳ **Article 6288, Autres** : article en forte augmentation, il passe de 12.425 € en inscription au BP 2008 à 205.000 € en proposition pour 2009 : il s'agit en fait de la montée en charge des dépenses pour l'accompagnement du projet ANRU, et des dépenses pour le Contrat de Ville. Vous verrez que pour le Contrat de Ville et le projet ANRU, c'est disséminé dans beaucoup de lignes et dans beaucoup de chapitres du budget.

↳ **Article 60623, Alimentation** : la prévision de dépenses pour 2008 était de 12.100 € et nous avons inscrit 82.100 € : cela tout simplement en raison d'une rectification d'imputation. Les services ont pensé que l'imputation proposée correspond mieux au plan comptable. Cela devrait pouvoir vous permettre de comprendre ce mouvement important, mais je pense que cela n'affectera en rien la qualité des repas servis au foyer Ambroise Croizat ; c'est purement une l'inscription comptable.

↳ **Article 61522, Dépenses des bâtiments** : la proposition en 2008 était de 200.092 €, la dépense effectivement réalisée sur cet exercice est de 403.000 €. Nous proposons donc d'inscrire 366.444 € en 2009. Il s'agit de toutes les fournitures achetées pour la maintenance du patrimoine, car la Commune est en retard, que ce soit en petites fournitures ou même en travaux de maintenance, sur son patrimoine. Cela a été souligné ici par plusieurs d'entre nous, notamment dans le domaine sportif.

↳ **Article 6231, Annonces et insertions**, page 16 : c'est l'article où sont inscrites à titre principal les dépenses d'impression, et généralement c'est un article très suivi notamment par l'Opposition. La proposition pour 2009 est de 285.400 €, en recul de 53.000 € par rapport à 2008 comme vous pouvez le constater. En fait, nous faisons attention au programme des dépenses, mais nous avons aussi passé un nouveau marché de conception et d'impression –d'ailleurs, vous avez une délibération dans l'ordre du jour– qui a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres à une entreprise locale, l'entreprise VALLIERE –on peut la citer puisque c'est dans l'ordre du jour– en raison de la qualité de ses prestations et du prix proposé. Je crois pouvoir dire que cela fait au moins 20 ans, voire plus, que ces prestations n'ont pas été confiées à un prestataire local, et je pense que l'on peut tous s'en réjouir.

↳ **Article 6232, Fêtes et cérémonies** : nous proposons 641.700 € pour une prévision 2008 de 584.300 €. En 2008, les dépenses réalisées l'ont été à hauteur de 644.000 €.

Nous allons maintenant passer à la page 17 pour examiner **les dépenses de personnel**.

Nous proposons d'inscrire 20,4 M€ en hausse de 700.000 € sur l'exercice précédent. Cette augmentation résulte pour 200.000 € de l'augmentation de la valeur du point d'indice qui est votée par le Parlement sur proposition de notre Président de la République, et également des décisions prises au niveau de la Collectivité concernant la gestion de la

carrière des agents et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Les 500.000 € restants représentent, d'une part, la nécessité maintenant de tenir compte de décisions qui ont été prises par la majorité précédente dans les 18 mois qui ont précédé le 16 mars, puisque 70 personnes ont été recrutées de juillet 2006 au 15 mars 2008, et désormais il faut les payer et, d'autre part, dans le même temps on a la nécessité, compte tenu de la fuite des cadres que l'on a constatée, de redonner à la Commune l'armature intellectuelle nécessaire à sa bonne gestion. Nous allons donc au fur et à mesure titulariser les personnes recrutées, recruter les cadres techniciens manquants et également tenir nos engagements en matière de renforcement de la Police municipale. Tout cela représente effectivement un effort très lourd de l'ordre de 500.000 €, et comme chacun le sait ici, ces 500.000 € seront présents dans le budget dans les années à venir.

Je rappelle qu'au 31 décembre 2008, l'effectif total de la Mairie et du CCAS des emplois à temps complet rassemblant les stagiaires, les titulaires, les contractuels, a diminué d'une unité par rapport au 31 décembre 2007 : il y avait donc selon les services 648 agents au 31 décembre 2007 comptés selon cette méthode, et au 31 décembre 2008 nous avons dans les services 647 agents.

**- Chapitre 12, Charges de personnel et frais assimilés :**

↳ **Article 6218, Autre personnel extérieur :** nous avons inscrit 42.000 €, et c'est une dépense nouvelle telle qu'elle apparaît dans votre document : il s'agit de la convention passée avec l'association intermédiaire ISIS qui salarie des personnes affectées à la sécurisation des sorties d'écoles.

↳ **Article 64168, Autres emplois d'insertion :** l'inscription 2008 était de 117.000 € : il s'agissait des compléments de rémunération pour les personnes recrutées en contrat CAE. En 2009, notre choix se porte sur un partenariat avec les associations pour favoriser le recrutement en CAE ; nous serons amenés en cours d'année à abonder

la ligne 6574 au chapitre 65 sous forme de subventions aux associations qui auront recours à ces contrats.

↳ **Article 6478, Autres charges sociales diverses :** la prévision était de 21.000 € en 2008, elle est portée à 82.000 € : il s'agit de notre contribution obligatoire au nouveau fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) qui a été créée par la loi du 11 février 2005.

Voilà pour les commentaires sur les principaux mouvements concernant les articles du chapitre 12.

**Le chapitre 65**, page 18, contient principalement deux lignes méritant une attention plus particulière : celle relative à la subvention au CCAS et celle relative aux subventions aux organismes privés.

↳ **Article 657362, CCAS et caisse des écoles :** pour le CCAS, nous mettons fin à une pratique comptable de l'équipe précédente qui a consisté à partir de 2006 à inscrire une partie des excédents des comptes communaux du fait d'une politique –et Monsieur CARLIN, je me répète– de surimposition massive des contribuables qui n'était pas complètement justifiée. Une partie donc des excédents, très importants et qui le restent, de la Commune a été placée via une subvention très large au CCAS dans les comptes du CCAS, cela permettait d'habiller comptablement les choses.

La situation financière de la Commune évolue, nous la faisons évoluer, et nous avons estimé qu'il était possible de calculer la subvention de la Commune au CCAS de manière différente. Il faut quand même rappeler qu'en 2006, le compte administratif du CCAS présentait un excédent de 600.000 € –c'est donc très important– pour un montant de dépenses d'environ 3 M€. Nous avons décidé de reverser une partie de ces excédents dans le budget communal en ajustant la subvention annuelle.

Je sais qu'il y a des interrogations parmi un certain nombre d'entre vous et d'ailleurs on a des collègues du Conseil municipal

qui siègent au Conseil d'administration du CCAS qui se sont émus de cet ajustement de la subvention –on pourra en parler dans la discussion générale– mais en même temps j'ai appris que le Conseil d'administration du CCAS, qui s'est réuni il y a quelque temps et à qui le DOB a été présenté va adopter son budget primitif, qui prévoit une forte augmentation de la capacité du CCAS à venir au secours des Miramasséens qui se trouvent aujourd'hui dans une grande difficulté du fait de la brutalité de la crise dans laquelle nous sommes plongés. Par conséquent, l'effort de solidarité de la Commune vis-à-vis des personnes en très grande difficulté est ajusté à la hauteur de la crise.

↳ **Article 6574, Subventions de fonctionnement, personnes droit privé**, ce sont donc les subventions à nos clubs sportifs et à toutes nos associations : pour l'essentiel les crédits sont en forte augmentation et pour des raisons très diverses que je vais vous détailler.

En premier lieu, nous répercutons à l'euro près le reversement que nous fait maintenant le SAN de 201.000 € du fait d'un retour de compétence du SAN vers les Communes, consécutif à la réduction du périmètre du sport communautaire, et à la réduction du périmètre concernant les actions de cohésion sociale prises en charge par le SAN. Les associations concernées, qui sont donc toutes parfaitement informées aujourd'hui, vont recevoir de la Commune la subvention qu'elles recevaient du SAN et cela à l'euro près.

En deuxième lieu, nous inscrivons en dépenses sur cette ligne le montant des charges de personnel des agents mis à disposition de certaines associations pour un montant de 260.000 €, ceci en application de nouvelles dispositions réglementaires résultant du décret 2008 du 18 juin 2008. Précisons ici que ce nouveau décret nous oblige à remettre à plat complètement toutes les situations des agents mis à disposition. Ce travail sera engagé dans les prochaines semaines en étroite concertation avec les dirigeants associatifs et, bien sûr, les agents concernés, et cela va permettre d'avoir une plus grande transparence vis-

à-vis de l'ensemble des associations, et vis-à-vis du Conseil municipal, puisque les mises à disposition feront l'objet d'une information en Conseil municipal, et puis peut-être vis-à-vis de l'équité dans la façon de gérer ces mises à disposition.

Enfin, nous avons donc abondé cette ligne de 70.000 € en application de la convention passée avec l'OMS au mois de décembre dernier et que nous avons votée au mois de décembre, qui permet de financer le programme d'action de l'OMS, notamment en direction des jeunes.

Globalement, l'effort budgétaire communal pour les associations et les syndicats est en progression malgré le retournement brutal de la situation économique.

Enfin sur ce chapitre, je vous invite à **regarder l'article 6558, Autres contributions obligatoires** où l'inscription est de 252.850 €. Il s'agit sur cette ligne de payer les dépenses consacrées à l'OGEC - Ecole Jeanne d'Arc, au CAUE, au SI AN POU, et autres institutions de même nature au niveau de la nomenclature comptable.

**- Chapitre 67, Charges exceptionnelles, page 19 :**

↳ **Article 673, Titres annulés :** nous proposons d'inscrire 59.000 € en 2009 pour une inscription de 10.000 € en 2008. Cette somme peut paraître élevée, mais elle est en correspondance avec la moyenne de la valeur des titres annulés sur les exercices antérieurs, soit environ 1,4 ‰ du total du budget annuel pour vous donner une idée de ce que cela représente par rapport à la masse budgétaire. A ces 34,7 M€ de dépenses réelles, s'ajoutent 373.755 € de transferts à la section d'investissement qui, comme je l'ai rappelé tout à l'heure en parlant des recettes de la section d'investissement, se décomposent en 290.000 € d'amortissements et 83.755 € de virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Au total, la proposition de dépense pour la section de fonctionnement s'élève à 35.101.000 €.

- **RECETTES** :

Globalement, elles sont en progression modérée.

- **Chapitre 013**, page 20 :

↳ **Article 6419, Remboursement sur rémunérations de personnel** : nous avons prévu en recettes 165.000 € résultants des contrats passés avec l'Etat pour les rémunérations des techniciens de la Mission Ville, et notamment du coordinateur de santé, du référent en charge du Point d'Appui pour les Etrangers.

- **Chapitre 70, Produits des services du Domaine** : notre budget est bâti sur une progression des recettes sur services vendus tout en maintenant –je le répète, je l'ai déjà dit– les tarifs sociaux pour la restauration scolaire, les entrées à la piscine, l'accès aux séjours et également aux centres aérés.

↳ **Article 70323, Redevances d'occupation du domaine public communal** : la différence de 59.000 € résulte du décalage dans la perception des redevances d'occupation du domaine public lié à l'exécution des travaux de voirie au centre-ville ; on a, en fait, récupéré le retard.

↳ **Article 7067** : l'augmentation de recettes attendues ne résultera pas d'une augmentation des tarifs de la restauration scolaire ou du centre aéré, mais d'un accroissement de la fréquentation.

- **Chapitre 73, Impôts et taxes** : nous attendons une légère progression de la recette des impôts directs de l'ordre de 600.000 €. Cette augmentation de la recette résultera pour moitié de l'actualisation des valeurs locatives votée par le Parlement à hauteur de 2,5 %, et pour l'autre moitié du dynamisme des bases fiscales lié au dynamisme de la construction privée sur la Commune. Nous avons fait le choix de maintenir les taux et abattements communaux de 2008, comme on le verra à la question suivante qui sera soumise à votre débat.

Je rappelle ici que **notre engagement de baisser les impôts locaux est tenu en cette année 2009** dans le cadre de notre effort auprès du SAN pour obtenir une très forte diminution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Nous avons obtenu du SAN pour l'année 2009 que le taux soit ramené dans un premier temps mais dès cette année, de 11,5 % à 8,1 % –c'est le taux qui figure sur votre feuille d'imposition pour la taxe foncière– soit une diminution de près de 30 %, ce qui correspond à un moindre appel auprès des Miramasséens de 536.000 €. A terme rapproché le taux sera de 7 %, soit une diminution qui sera finalement de 39 %.

Ce résultat est remarquable, les Miramasséens sont très nombreux à nous le dire, car dans le même temps la presse –notamment Le Figaro, Les Echos– se fait le messager d'une augmentation moyenne de la fiscalité locale dans cette première année de la nouvelle mandature des municipalités qui est actuellement, d'après les banques finançant les Collectivités territoriales, de l'ordre de 6,7 % en moyenne nationale. Nous sommes donc dans ce projet de budget, clairement à contre-courant de ce qui se fait au plan national, car nombre de Collectivités prennent des décisions contraires et qui vont donc dans le sens d'une augmentation de la pression fiscale locale.

Notre position est nettement plus exigeante, nous assumons notre engagement, et notre programme de réduction d'impôts sera tenu dans le cadre de la mandature.

↳ **Article 7336, Droits de place** : la prévision de 2008 était de 60.000 €. Or, depuis le 16 mars 2008, nous avons mis fin à certaines pratiques, et la recette pour 2008 s'est établie à 104.000 €. Nous vous proposons donc d'inscrire pour 2009 105.000 €.

Enfin toujours sur ce chapitre, nous anticipons un maintien des recettes sur les droits de mutation par rapport au réalisé 2008 en raison du volume d'opérations en cours sur la commune.

**- Chapitre 74, Dotations et participations** : les dotations de l'Etat sont en augmentation de 5 % suite au vote de la loi de finance pour 2009. La dotation du SAN est en augmentation de 201.000 € pour les raisons que nous avons vues tout à l'heure concernant le retour des compétences, et comme cela a été annoncé lors du vote du budget du SAN, la communication attendue courant février –qui est donc maintenant effective– des nouvelles bases de taxe professionnelle pour 2009 par les services fiscaux devrait permettre d'abonder la dotation votée en décembre. Il y a effectivement un accroissement du volume des bases, une discussion est en cours, le Maire vous donnera les informations sur l'évolution de ces bases.

↳ **Article 7473, Départements** : nous attendons une forte augmentation des recettes sur participation du Conseil Général pour sa participation aux dépenses de la Mission Ville et pour sa contribution au titre des dépenses de fonctionnement des installations sportives utilisées par les collégiens.

**- Chapitre 75, Produits exceptionnels** : nous maintenons un niveau de recettes comparables aux recettes encaissées en 2008.

**CONCLUSION** : Comme vous le voyez, mes chers collègues, ce budget est volontaire. Il est maîtrisé, puisqu'il est en équilibre sur les dépenses et les recettes prévues pour cette année.

Ce budget –je le répète– est pour nous un budget de combat, car malgré les très lourdes contraintes, nous engageons de profondes transformations.

Enfin, ce budget est entièrement tourné vers l'amélioration de la vie de nos concitoyens.

Je salue ici devant vous tous le travail accompli par, et avec mes collègues de la Majorité, le travail accompli par les responsables de services, les directeurs de services, pour l'établissement de ce premier budget de notre mandature.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le MAIRE**.- Cet exposé un peu long, technique, mais important, permet, de mon point de vue, d'avoir les bases de la discussion.

Je me tourne donc vers les groupes minoritaires : qui souhaite intervenir ?... Monsieur CARLIN ?

**M. CARLIN**.- Je m'adresserai personnellement à M. GUILLEMONT, parce que je trouve qu'il exagère vraiment quand il parle des embauches que nous avons faites il y a quelques années.

**M. GUILLEMONT**.- (Hos micro.)

**M. CARLIN**.- Tout d'abord, Monsieur GUILLEMONT, vous allez me laisser parler. Quand vous parlez du nombre de personnes, il faudrait aussi parler du coût que représentent ces agents. Ce n'est pas parce que vous avez un employé de moins que ce que nous avons que vous pouvez nous dire que vous avez été meilleurs que nous. C'est faux.

Je pense que le coût du personnel aujourd'hui est nettement supérieur à celui que nous avons. Pourquoi ? Parce que vous avez embauché des gens de très haut niveau, qui viennent d'ailleurs, et qu'en ce qui nous concerne nous avons privilégié, à l'inverse de vous, des gens de Miramas qui n'avaient, certes, pas de qualification, mais dont la Ville de Miramas avait bien besoin, et qui travaillaient très bien. J'arrête donc là.

Deuxièmement, Monsieur GUILLEMONT, vous parlez toujours des 70 personnes que nous avons embauchées : jusqu'en 2004, la Ville de Miramas était mal en point sur le plan financier, et de ce fait nous avons gelé les embauches et les stagiairisations.

Je me souviens –et je m'adresse à Monsieur GERON– qu'à l'époque, vous vous en souvenez, vous m'avez toutes les fois agressé en me disant : « Comment se fait-il que vous laissiez autant de personnes dans une situation précaire, et que vous ne les stagiairisez pas ? ». Dès qu'on a pu le faire, on l'a fait ! Voilà pourquoi vous vous retrouvez, c'est vrai, avec 70 embauches ! Concernant ce chiffre de 70 personnes,

J'aimerais bien que l'on m'indique le nombre de personnes que nous avons stagiairisées.

Cependant, cela a été fait dans le bon sens, c'était pour amener un peu de bonheur à certaines personnes de Miramas qui en avaient bien besoin. Arrêtez alors de discuter là-dessus, si vous voulez bien, cela serait quand même la moindre des choses que d'être correct !

Cela dit, effectivement dans votre exposé, vous avez répondu à certaines questions que je me posais et vous avez donné les précisions que je souhaitais obtenir au sujet de certains articles. Cependant, il y en a que nous n'avons pas abordés.

Je voudrais avoir les détails suivants, page 11... Si vous avez le même document, car tout à l'heure je me suis rendu compte que vous n'aviez pas les mêmes pages que moi.

**M. le MAIRE**.- C'est le même budget.

**M. CARLIN**.- Oui, mais ce ne sont pas les mêmes pages apparemment.

- Chapitre 23, concernant la somme de 1.427.000 € d'immobilisations en cours : je voudrais quelques précisions sur ce point.

**M. le MAIRE**.- Préférez-vous avoir les réponses au fur et à mesure, ou toutes en même temps ?

**M. CARLIN**.- Comme vous voudrez.

**M. le MAIRE**.- Allez-y dans ce cas, Monsieur CARLIN, on verra tout en même temps à la fin.

**M. GUILLEMONT (S'adressant à M. CARLIN)**.- Pouvez-vous répéter votre question, car je n'ai pas bien compris ?

**M. CARLIN**.- Chapitre 23, immobilisations en cours.

- concernant l'article 60623, Alimentation : vous nous avez répondu. Si je comprends bien, vous avez groupé ?... Vous avez répondu, mais je voulais savoir pourquoi il y avait une augmentation aussi importante.

**M. le MAIRE**.- (Hors micro.)

**M. CARLIN**.- D'accord, j'ai la réponse.

- article 6237, Fêtes et cérémonies, page 18 : c'est vrai que le budget a l'air d'avoir énormément augmenté, et nous aurions aimé savoir quels sont les projets à ce sujet, obtenir quelques précisions.

- article 6288, Autres : à quoi correspondent les 205.000 € indiqués ?

- article 6478, Autres charges sociales diverses : il nous a été donné les précisions que nous attendions.

- article 70841, Budgets annexes, page 23 : on souhaiterait avoir des précisions quant aux 260.000 € indiqués. Il s'agit de la réversion, mais j'aimerais savoir exactement de quoi il retourne.

Page 26, vous nous avez parlé des balayuses au sujet du matériel de transport, article 2182 où vous avez prévu 470.000 € : en dehors des deux balayuses auxquelles vous avez fait allusion, y a-t-il autre chose ?

**M. GUILLEMONT**.- Il y a aussi des véhicules utilitaires.

**M. CARLIN**.- Concernant l'article 2313, Constructions, pour 883.000 € : peut-on connaître vos prévisions à ce sujet ?

**M. GUILLEMONT**.- Oui, j'ai même le détail.

**M. CARLIN**.- Ce sont des précisions que je vous demande.

**M. le MAIRE**.- Sur le fond, souhaitez-vous dire quelque chose ?

**M. CARLIN**.- Sur le fond, évidemment nous nous félicitons de ce que le Conseil Général et le Conseil Régional ont donné à la Ville de Miramas, je crois que cela sera une bonne chose pour tous les Miramasséens. Cela dit, et justement parce que vous avez un peu plus les mains libres sur le plan financier grâce à cela, je ne comprends pas comment on ne peut pas dire que l'on ne diminue pas les impôts cette

année, je pensais que l'on aurait pu le faire, en excluant une fois de plus les ordures ménagères, parce que l'on en a déjà beaucoup parlé.

La seule chose sur laquelle je veux insister, puisque vous y avez fait allusion, c'est d'abord que cette diminution était prévue depuis deux ou trois ans avec le Président du SAN.

Deuxièmement, il est tout à fait normal que Miramas, étant donné que nous avons absorbé la déchetterie et le matériel, ne paye pas autant.

Troisièmement, la question que je pose –et je vous la repose parce que je l'ai déjà fait– je voudrais être certain que les prestations sont les mêmes que celles que nous avons, parce qu'il est bien évident que si nous avons des prestations qui coûtaient tant d'euros et qu'aujourd'hui nous avons des prestations qui coûtent tant de moins, on va payer moins cher ; c'est évident. Mais je voudrais que cela soit bien précisé et je voudrais être certain que les ordures ménagères à Miramas seront à l'avenir aussi bien ramassées que maintenant. C'est un souhait.

**M. le MAIRE.**- Monsieur DETOURNAY, vous souhaitez compléter ce qu'a dit M. CARLIN ?

**M. DETOURNAY.**- En ce qui concerne les poubelles, quand vous pensez qu'ils passaient au Mas Neuf six fois et qu'ils ne passent plus que trois fois maintenant !... C'est 50 % de moins que je devrais payer !

*(M. le Maire hoche la tête en signe de désaccord partiel.)*

**M. DETOURNAY.**- Non ?... Je le calcule ainsi pourtant !

**M. le MAIRE.**- Vous avez raison, Monsieur DETOURNAY, mais on va vous donner le montant depuis le début, et vous verrez alors que vous avez payé pour plus de fois.

**M. GUILLON.**- Personnellement, je continue à sortir ma poubelle que deux fois par semaine !

**M. le MAIRE**.- On ne va pas ramener le budget à une histoire concernant Le Mas Neuf ! Nous parlons là, quand même du budget ! (*Rumeur dans la salle.*)

Messieurs, s'il vous plaît, chers collègues, je laisse finir M. CARLIN.

**M. CARLIN**.- Je regrette que l'on n'ait pas une diminution des impôts et je suis quand même étonné que l'on diminue le budget du CCAS –vous en avez fait largement allusion– surtout dans un tel moment de crise où il y a beaucoup de gens à Miramas qui vivent mal cette période. Je pensais donc que le budget du CCAS n'aurait pas été diminué. Mais, vous en avez déjà parlé.

Pour toutes ces raisons, notre Groupe ne votera peut-être pas le budget.

**M. le MAIRE**.- Peut-être une abstention ?... Mais, on en reparlera tout à l'heure.

**M. CARLIN**.- Oui, tout à l'heure.

**M. le MAIRE**.- Monsieur ROUBY ?

**M. ROUBY**.- A propos des poubelles, au centre-ville c'est particulièrement sale, il y a des points de poubelles qui ne sont pas renouvelés, il faudrait voir le service qui est rendu. Au centre-ville, c'est gênant, mais c'est gênant dans tout Miramas également.

**M. le MAIRE**.- Je vois que tout le monde s'intéresse aux poubelles : hier, c'était le cas, avant mars l'année dernière aussi, mais pas de la même façon !...

Je salue l'action de Mme FLEURY ici présente qui suit très précisément cette problématique, et beaucoup de Miramasséens savent qu'elle fait bouger la société SILIM qui s'en charge. Mais, nous aurons l'occasion d'en reparler.

En ce qui concerne le CCAS, je voudrais dire une chose pour que chacun comprenne, car évidemment, pris au premier degré, cela

voudrait dire que nous avons décidé de ne plus aider les personnes en difficulté. Or, ce ne sont pas les propos de M. CARLIN. Vous avez bien compris que concernant cette diminution avec une augmentation derrière, il s'agit d'un réajustement. Le CCAS n'a pas vocation à mettre de l'argent en banque sur des actions ou autres, le budget du CCAS doit être équilibré, et avec Mme MAROGER et Mme CHAYOT, que je salue ici, un travail a été fait sur le budget en y augmentant un volume financier suffisant afin de permettre sur l'année 2009 de recouvrir l'ensemble des demandes d'aides sociales de la ville. Le CCAS n'étant pas une banque, nous avons décidé pour la clarté et la transparence du budget de la Commune d'intégrer les excédents qui étaient là pour rien dans le budget communal afin que chacun d'entre vous puisse repérer chaque ligne.

Je cède la parole à M. MIKAELIAN.

**M. MIKAELIAN**.- Merci, Monsieur le Maire.

J'aurai une intervention quelque peu différente de celle que l'on vient d'entendre, d'autant plus que, étant donné que vous avez interverti la question 1 et la question 2... Je l'ai accepté, on va...

**M. le MAIRE**.- Vous l'avez accepté, je ne vous ai pas forcé !

**M. MIKAELIAN**.- ... On va y aller ainsi.

Nous avons étudié votre budget, nous avons cherché à voir ce qui aurait pu montrer qu'il y avait effectivement une volonté de rupture avec la politique du passé et une volonté de s'engager vers un autre chemin, et au fil de nos études, de la réflexion que nous avons menée sur le budget, nous faisons les constatations suivantes :

- **en fonctionnement**, où l'essentiel de mon intervention se cantonnera, les dépenses prévues à **l'article 11** continuent de diminuer globalement, ce qui veut dire que malgré l'augmentation des prix, on continue quelque peu à réduire les moyens donnés à la Commune pour son fonctionnement quotidien, excepté quelques postes, il est vrai, comme celui du contrat de la SODEXHO –qui est, pour ceux qui ne le savent pas,

la société qui fournit les repas, notamment aux scolaires— qui lui est prévu en augmentation sensible, comme je le disais.

Pour ce qui concerne **l'article 12 consacré aux dépenses de personnel** : cet article continue d'augmenter allègrement. On va franchir le seuil des 20 M€, ce qui représente 59 % du budget total, et c'est même 73 % du budget total de fonctionnement si l'on prend en compte la participation au SDIS pour payer les pompiers, et la subvention au CCAS pour payer le personnel notamment de la Petite Enfance.

Monsieur GUILLEMONT, vous parliez tout à l'heure du CCAS : l'essentiel de ce qui va au CCAS est pour payer le personnel.

**L'article 65, consacré aux dépenses à l'égard de divers organismes**, est lui aussi en augmentation comme les années précédentes. Quelques remarques à propos de cet article :

- vous prévoyez encore 90.000 € de créances irrécouvrables, alors que l'on a payé effectivement 183.000 € en 2007 et prévu de payer 190.000 € en 2008. Les créances irrécouvrables sont ce que le Percepteur n'arrive pas à se faire payer, ce qui vient donc grever le budget de la Commune. Comment se fait-il que l'on ne puisse pas encaisser des sommes aussi importantes ?

Toujours dans le même article, en ce qui concerne **les indemnités versées aux élus de la Majorité** : vous prévoyez une augmentation de 81% par rapport à ce qui a été effectivement versé en 2007. L'augmentation est même de 92 % si l'on ajoute les cotisations de retraite. Cela fait quand même 140.000 € par an.

Vous prévoyez ensuite une **subvention à l'OGEC** —qui est l'organisme gérant l'école privée— en augmentation de 5,6 % sur ce qui a été effectivement payé la dernière année du mandat de M. CARLIN, alors que tout le monde s'accordait dans l'Opposition d'alors, à dire que cette subvention dépassait de beaucoup ce qui était prévu par la loi. Je n'imagine pas que certains de vos élus, qui sont autour de cette table, qui refusaient publiquement au Conseil municipal le moindre centime à

l'OGEC, il y a à peu près une dizaine d'années, puissent aujourd'hui « avaler si facilement leur chapeau ».

Enfin, il y a cette question de la **subvention au CCAS** que vous venez d'évoquer, Monsieur le Maire. Vous prévoyez en 2009 une diminution au prétexte qu'il y aurait un excédent dans les comptes du CCAS. Sur cette question-là, Monsieur le Maire, je souhaiterais, quand j'aurai terminé mon intervention, que vous donniez la parole à Cécile DUMAS qui vous fera des propositions par rapport à cet excédent du CCAS.

En ce qui concerne **les recettes**, les trois constatations principales sont la faible progression des ressources provenant de l'Etat –ce qui n'est pas étonnant– la stagnation de la dotation du SAN, et la progression des redevances, taxes et impôts payés par les usagers, les contribuables Miramasséens.

Au **chapitre des diverses dotations**, l'Etat augmente sa contribution qui dépasse à peine le taux de l'inflation et cela représente à peine 17 % des recettes de fonctionnement du budget.

En ce qui concerne **la dotation du SAN** qui constitue la moitié des recettes du budget de notre Ville, sa progression n'est que de 0,6 % d'une année sur l'autre. En valeur absolue, elle n'a pratiquement pas évolué depuis 6 ans, ce qui veut dire qu'en euro constant, la dotation du SAN a diminué pour notre Ville.

Au **chapitre 73, concernant les impôts et les taxes payés par nos concitoyens**, il faut bien constater que le produit de la fiscalité augmente de 8,6 % en 2009. C'est 750.000 € de plus, c'est aussi une augmentation de 65 % du produit des droits de place.

Enfin en ce qui concerne **les produits des services**, on constate que de nombreuses augmentations sont prévues : +50 % pour les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public sont multipliées par dix, + 6 % pour les redevances du service social, + 11 % pour les redevances des services périscolaires.

Globalement, c'est plus de 350.000 € d'augmentation qui sont prévus à ce chapitre consacré aux produits des services publics municipaux ; augmentation de 50 % d'une année sur l'autre. Avec l'augmentation du produit des impôts, c'est environ 1.100.000 € de plus qui seront prélevés sur les Miramasséens. Voilà l'analyse des chiffres que vous nous avez fournis.

Il y a donc un réel problème pour le budget que vous nous proposez. Le problème vient du fait que nous ne voyons pas la rupture annoncée, promise lors de la campagne électorale. Viennent donc s'ajouter à ce constat les enjeux politiques qui ont fait débat il y a un an et sur lesquels il nous semblait qu'il y avait des engagements très forts de votre part. Je les énumère rapidement :

- les impôts, nous venons d'en parler –mais nous en parlerons peut-être un peu plus lorsque l'on prendra la question 1 de l'ordre du jour– et la baisse promise des impôts qui est renvoyée à plus tard.

- la SILIM : le contrat s'est terminé en février 2009, il y avait donc la possibilité de faire du ramassage des ordures ménagères un véritable service public sans aucune pénalité financière, d'autant plus que cette question fut un véritable cheval de bataille de certains de vos adjoints et non des moindres. Là aussi, l'occasion est ratée, la promesse est oubliée, l'engagement est quelque peu renié.

- la dotation du SAN : j'en ai brièvement parlé, on peut donc trivialement dire –et je m'en excuse par avance– que dans cette affaire des dotations du SAN, les Miramasséens sont quelque peu « cocufiés ».

- la SODEXHO –je l'ai évoquée– et la SERRC qui gère ce bien inestimable qu'est l'eau : là aussi, sur ces deux sujets il y avait des engagements précis pour trouver la meilleure formule afin de remunicipaliser ces deux services. A ce jour, nous ne voyons rien venir.

On fait un mot rapide, car je sais que cela vous agace, sur l'incinérateur...

*(Rires de l'Assemblée.)*

**M. GUILLEMONT**.- On en a pour la soirée !

**M. le MAIRE**.- Je ne nationaliserai pas l'incinérateur !

**M. MIKAELIAN**.- Sans vouloir employer des mots trop forts, il y a sur cette affaire un véritable déni de démocratie, c'est le moins que l'on puisse dire.

Telle est l'analyse que nous faisons de votre budget. Vous comprendrez donc aisément qu'il nous est difficile de voter un tel budget. Où est la rupture annoncée avec la gestion précédente de M. CARLIN ?... Nous ne voyons pas cette rupture à ce jour tels que sont les chiffres avec l'analyse que nous faisons.

De ce fait, Monsieur le Maire, nous n'allons pas voter votre budget, mais nous allons être force de proposition, je vous demande donc, si vous êtes d'accord, de laisser intervenir Mme DUMAS qui va compléter ce que je viens de vous dire.

**M. le MAIRE**.- Si Mme DUMAS souhaite intervenir, nous l'écouterons avec beaucoup d'attention, mais nous répondrons, Monsieur MIKAELIAN, sur plusieurs points.

**Mme DUMAS**.- M. GUILLEMONT à juste titre a dit que j'avais été émue lors du dernier Conseil d'administration du CCAS quant à une petite phrase qui laissait présager effectivement que considérant l'excédent d'environ 700.000 €, la subvention municipale allant au CCAS serait diminuée. Effectivement, j'ai fait état de ma désapprobation, parce que je pense que dans la situation que nous vivons, la baisse d'une subvention au CCAS, c'est « un peu fort de café ».

Si mes sources sont valables, nous comptons à peu près 2.254 chômeurs à Miramas, à peu près 23 % de la population. Nous sommes donc effectivement dans une ville... Et M. le Maire l'a dit à plusieurs reprises en qualité de Maire et en qualité de Vice-Délégué à l'action économique et sociale de l'Ouest de l'Etang de Berre.

Vous disiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure qu'en vue d'une clarté, d'une transparence au niveau du budget, la subvention au CCAS serait moindre, et ainsi le CCAS n'ayant pas vocation à mettre l'argent de côté –je suis bien d'accord– l'excédent serait reversé sur les comptes de la Commune. Cependant, j'ai une autre proposition à vous faire, car je suis émue sur le coup, mais très rapidement je cherche des solutions.

Si mes comptes sont bons, il y a 2.254 chômeurs à Miramas. Le taux national de chômeurs de moins de 25 ans ne touchant pas le RMI, ni aucune aide, s'élève à environ 19 % sur le plan national, et je pense que le pourcentage de la Commune doit être supérieur.

Je vous demande donc ce soir, Monsieur le Maire, de façon très solennelle d'utiliser l'excédent du CCAS différemment de ce que vous avez proposé, c'est-à-dire que je vous demande de verser une prime exceptionnelle de 200 € pour les chômeurs de plus de 25 ans, ce qui fait à peu près un montant de 364.800 €, et une prime de 300 € pour les jeunes de moins de 25 ans, ce qui fait un total d'environ 130.000 €, qui ne perçoivent aucune aide et qui sont souvent à la charge des familles qui vivent effectivement des situations pénibles actuellement. De ce fait, nous arrivons à 500.000 € tout juste, je pense donc que l'excédent de 700.000 € du CCAS peut prendre en charge cette prime exceptionnelle.

C'est la proposition que je fais ce soir, je pense qu'elle est juste en cette période, et cela serait effectivement un geste fort de la Commune en adéquation avec le discours. Merci.

**M. le MAIRE**.- J'interviendrai, mais je vais d'abord laisser la parole à M. GUILLEMONT qui va répondre à M. CARLIN, et ensuite à M. Gérard GERON qui interviendra sur quelques points.

**M. GUILLEMONT**.- Sur la ventilation du chapitre 23, Immobilisations, page 23, où l'on a inscrit 1.423.000 €, il y a 1 M€ concernant les travaux sur les bâtiments que j'ai annoncés dans mon propos, et il y a 400.000 € qui correspondent à des achats d'équipement :

par exemple, les lignes d'eau pour la piscine, un appareil pour laver les sols dans les gymnases.

Ensuite, toujours sur la partie travaux, nous avons proposé au Conseil Général de soutenir nos investissements pour l'année 2009 sur les opérations suivantes qui représentent un total TTC de 1.465.000 €, s'agissant là d'opérations pouvant être subventionnées par le Conseil Général. On a par exemple, la deuxième tranche du skate parc pour 161.000 €, l'aménagement d'un club housse pour le club de handball contre la Halle Concorde de 90 m<sup>2</sup> pour 114.000 €.

Concernant la voirie, on a inscrit 71.000 € pour la reprise des études pour la définition de ce qu'il faudrait faire en matière de vidéosurveillance, c'est-à-dire pour redéfinir ce que nous voulons en matière de vidéosurveillance sur la voie publique. Ensuite, toujours subventionnés par la Conseil Général, on a des véhicules utilitaires à hauteur de 174.000 €, on a les deux balayeuses à hauteur de 239.000 €, un véhicule pour faire du lavage à haute pression à hauteur de 53.000 €, un bus de 15 places de 143.000 € et un 4x4 pour les feux de forêt pour 35.000 €. Ce qui fait, pour tout ce qui va au garage, 647.000 €. Pour l'irrigation, on a inscrit cette année 469.000 € pour la première tranche de travaux, ce qui fait au total 1.465.000 € qui sont au chapitre 23. Vous avez d'ailleurs le détail dans la liasse du Conseil municipal.

Ensuite, vous souhaitez savoir à quoi correspondent les 205.000 € inscrits dans le chapitre 11, article 6288 : effectivement, il n'y a pas l'équivalent en 2008, et il s'agit d'un ensemble de dépenses concernant la Mission Ville. Le problème est que sur la Mission Ville, le traitement est très compliqué : il y en a un peu partout, en dépenses, en recettes, il y a des choses qui concernent des contreparties sur le personnel, il y a des choses qui concernent de la communication, c'est éclaté, c'est très compliqué à suivre y compris pour nous.

Vous avez posé la question concernant l'inscription en recettes de 260.000 € sur l'article 70841 : c'est simplement l'écriture qui

correspond aux 260.000 € que nous avons logés en dépenses dans la ligne « Subventions aux organismes privés » concernant les mises à disposition, c'est-à-dire que l'on va émettre un titre de recette sur les associations qui bénéficient d'un agent mis à disposition. On gonfle la subvention et on récupère ces sommes à l'euro près en envoyant un titre de recette pour les agents mis à disposition. On a donc 260.000 € en plus en dépenses au chapitre 65 et on a 260.000 € en recette sur le 70841.

Je m'arrête là, car sur le CCAS, je pense que des collègues pourront répondre.

**M. GERON**.- D'abord, Monsieur MIKAELIAN, je voudrais vous dire que si vous voulez nous dire que nous n'avons pas fait assez, je pense que tous les élus de la Majorité seront d'accord avec cela.

Je veux simplement rappeler, par exemple en 1995, quand la municipalité de gauche a été réélue, qu'au moment du vote du budget et puis dans les plaquettes qui avaient été diffusées ensuite, il y avait deux éléments forts qui revenaient toujours. Le premier était de dire que dans un contexte difficile, la municipalité de gauche n'avait pas baissé les subventions aux associations contrairement à ce que demandait la Chambre Régionale des Comptes. C'était effectivement un effort. Le même effort a été fait, dans un contexte différent, là cela monte.

Le deuxième argument fort –et il y avait eu toute une campagne de communication là-dessus– qui nous renvoie au chapitre 11, était de dire que la municipalité cherchait à faire des économies partout où elle pouvait en faire sur ce chapitre, et les exemples qui étaient donnés, c'était des factures de téléphone, de consommations de carburant des véhicules. Je trouve que ce qui vaut pour une municipalité de gauche à une époque, vaut pour une autre municipalité à une autre époque. Nous sommes dans la même logique.

Que l'on n'ait pas fait assez, je suis d'accord, cela ne pose aucun problème, on fait les choses dans un contexte, et je dis qu'un mandat dure six ans. Si effectivement, les impôts ne baissent pas

rapidement, nous aurons trahi les Miramasséens, mais on n'est pas sur cette tendance.

Deuxièmement, vous avez parlé, Monsieur MIKAELIAN, de déni de démocratie. Je veux dire quand même que c'est ma première expérience d'élu majoritaire pour préparer un budget. Dans le cadre du débat majoritaire, les débats ont été très longs, et je pense que l'on peut dire –en tout cas pour ma part je le dis– que tout le monde n'est pas aguerri à la technique budgétaire : on n'a pas tous les mêmes armes, les mêmes éléments de compréhension, on n'a pas tous les mêmes histoires. Ce que je peux dire, c'est que dans le groupe majoritaire, je suis certain que tous les élus majoritaires ont appris en préparant ce budget. Cela a été un moment de vie démocratique. Je parle de la majorité.

Je vais maintenant parler du Conseil municipal. Il y a eu une Commission municipale *ad hoc*, rien n'a été caché, je pense que l'on peut faire plus, et le plus sera fait. Nous avons mis un an –et nous expliquerons le moment venu, dans quelques Conseils municipaux, comment nous avons fonctionné– pour mettre en place des Conseils de Quartier, et ceux-ci sont mis en place pour aller progressivement vers la mise en place d'un budget participatif. Cela ne se fait pas en six mois, je le regrette, mais je pense que personne n'est en mesure de le faire ; mais nous le ferons.

Je veux aussi dire sur cette question que l'Association Défense des Contribuables, qui était à une époque ignorée, voire perçue comme hostile, a été associée pour lui présenter les orientations budgétaires. Ce qui est quand même un fait sans précédent.

Troisièmement, Gérard GUILLEMONT a cité les lignes d'eau à la piscine, parce que là effectivement la ligne budgétaire est en augmentation. Comme il a cité les lignes d'eau, je vais prolonger l'exemple : j'ai fait étudier par les services, et notamment le service des sports, la nomenclature budgétaire de ce service sur sept ans. Sur les sept années, durant quatre années du mandat de M. CARLIN, ce service n'a été doté d'aucune ligne d'investissement. Dans quelques jours, il y a

une compétition à la piscine de Miramas et dans cette piscine il n'y a pas de lignes d'eau. Donc pour l'instant, on a demandé à une autre ville de nous les prêter. Dans quelques jours, il y aura toujours cette compétition, et depuis que la piscine existe, les plots de départ n'ont jamais été changés. Mais cela n'a jamais gêné lors des années précédentes qu'il n'y ait que trois plots de départ dans une piscine qui compte quatre lignes d'eau. Le temps est venu de trouver rapidement des solutions.

Nous avons fait avec Christian PEYRO, les responsables de club concernés et les services techniques, le tour des installations sportives, et nous nous sommes rendu compte que dans nombre de cas elles sont en très piteux état, parce qu'il n'y a pas eu d'investissements prévus pendant des années et, y compris, que certains clubs ne peuvent plus organiser de compétitions, parce que les équipements ne sont plus homologués.

Quatrième point, Monsieur MIKAELIAN, sur l'article 65. Cela fait deux fois que vous me dites et que vous laissez entendre que les indemnités des élus ont augmenté de 92 %. Je vais quand même rétablir la vérité. Il y eut des époques où des maires de Miramas faisaient état de leurs indemnités très en dessous du possible. Sauf que ce qu'ils ne disaient pas, c'est que l'indemnité d'un élu Maire, Conseiller général, Vice-Président du SAN, est plafonnée. Il y a eu des maires qui ont cumulé ainsi, et qui, effectivement, ne percevaient pas la totalité de l'indemnité municipale parce qu'ils étaient soumis au plafond. Mais les adjoints, par contre, percevaient le taux maximum.

Je n'ai aucune honte à le dire, actuellement les élus de Miramas perçoivent les indemnités qu'ils doivent recevoir, et ils travaillent. Je pense que vous avez remarqué qu'ils utilisent beaucoup moins les véhicules municipaux, et beaucoup leur véhicule personnel. Mais la somme dont vous parlez ne relève pas que de l'indemnité des élus : c'est une somme globale qui comporte l'indemnité et les dispositifs de formation des élus. C'est vrai que cela augmente, mais je suis pour –ce n'était pas

le cas de la mandature précédente, c'est un choix politique— que les élus fassent des formations, et pour essayer aussi d'être économe. Nous avons passé un contrat avec un institut de formation ATD 13 qui permet à des coûts raisonnables d'avoir des formations dont le coût n'est pas de 20 ou 30.000 € pour deux jours avec l'hôtel nécessaire à Paris ou autre. S'il en est besoin pour tel ou tel élu, les choses seront discutées. Je voulais donc relativiser les choses sur cette question.

En ce qui concerne l'OGEC, vous dites, Monsieur MIKAELIAN, que « des élus et non des moindres qui s'étaient exprimés... » : je pense donc qu'il s'agit, forcément sous la précédente mandature, de Jean GUILLON, Anne-Marie GACHON et moi-même, et nous aurions dit, je vous cite : « Refus du moindre centime accordé à LOGEC ». C'est bien cela ?...

**M. MIKAELIAN**.- C'est cela.

**M. GERON**.- Je voudrais donc dire un certain nombre de choses.

D'abord –vous n'étiez pas dans la salle, car vous n'étiez pas là, je crois, mais je pense que Cécile DUMAS a assisté à un certain nombre de Conseils— un jour M. CARLIN a présenté une délibération qui a failli passer : au dernier moment, c'est Anne-Marie GACHON qui est intervenue et la délibération a été retirée. Cela nous a donc ramenés à deux ou trois séances plus tard sur la question de l'OGEC.

Je veux dire cela, car c'est Anne-Marie GACHON qui a mené ce débat, ce qui ne veut pas dire que le groupe communiste ne l'ait pas mené aussi. Mais celle qui a commencé à mener la bataille s'appelle Anne-Marie GACHON.

Je voudrais aussi rétablir le fait sur cette question que notre position était très claire –et on le retrouve dans les PV— nous avons toujours maintenu que nous n'avons jamais dit « pas un centime à l'OGEC », parce que cela n'est pas possible, même un élu communiste ne peut pas le dire. Pour quelles raisons ? Premièrement, parce que nous

avons toujours dit « la loi, rien que la loi ». Mais je veux rappeler quand même que cette loi, que j'ai toujours condamnée comme enseignant et comme militant politique, qui est la dernière loi en vigueur, c'est une loi présentée à l'assemblée par un ministre qui s'appelle Jack Lang, et qui a été votée par l'ensemble de la gauche, y compris le groupe communiste.

Dernier point sur la municipalisation : je vous accorde que je ne suis pas favorable à la privatisation des services publics. Ils l'ont été, ce sont aussi des choix politiques. Gérard GUILLEMONT n'a pas la même culture politique que moi et je dois dire qu'il a mené au SAN une bataille pas facile sur le dossier SILIM. On peut dire tout ce que l'on veut, cette bataille a été gagnée.

Mais sur le reste, je suis d'accord avec vous, Monsieur MIKAELIAN, c'est-à-dire que pour la restauration scolaire, la gestion de l'eau, je suis pour que cela devienne le plus rapidement possible des services publics. Je le dis, puisque je l'avais proposé, je crois, en Commission, je suis assez favorable pour que l'on mette en place une Commission de travail représentant l'ensemble des groupes majoritaires pour prendre ces dossiers à bras le corps et voir comment on peut sortir de ces contrats. J'y suis tout à fait favorable.

**M. MIKAELIAN (S'adressant à M. le Maire).**- Je suis un peu embêté, parce que j'ai le sentiment que Gérard GERON ne m'écoute pas bien. Je vais donc préciser à nouveau les choses.

**M. le MAIRE.**- Soyez bref, Monsieur MIKAELIAN.

**M. MIKAELIAN.**- Quand j'ai parlé de déni de démocratie, c'était lié à l'incinérateur.

**M. le MAIRE.**- D'accord.

**M. MIKAELIAN.**- C'est là que j'ai employé ce mot-là.

Quand j'ai parlé de l'OGEC et de la subvention accordée qui avait fait un tollé à l'époque, et comme vous l'avez gentiment rappelé,

Monsieur GERON, je n'étais pas là... Je suis étonné que Marie-Pierre VIAL ne soit pas intervenue...

**Mme VIAL**.- Je vais le faire.

**M. MIKAELIAN**.- ... Parce que quand on dit que quelqu'un n'est pas là, elle s'emporte.

Je parlais de 10 ans en arrière, c'était dans les années 1995-2001, et il y a deux élus qui sont ici, assis à vos côtés, qui étaient pour « pas un centime de plus que ce que prévoit la loi à l'OGEC », le respect de la loi est imposé à tout le monde. Voilà, mes réflexions portaient sur le déni de démocratie, et étaient notamment –c'est quand même quelque chose d'important– liées à l'incinérateur.

*(S'adressant à M. GERON)* Sur les indemnités : Non ! Ne me refaites pas le coup de la formation : il y a une ligne différente dans le budget intitulée « Indemnités de formation ».

**M. GERON**.- Non, ce n'est pas possible.

**M. MIKAELIAN**.- Il faut accepter les choses telles qu'elles sont, les assumer, il y a des raisons, vous en avez parlé, mais cela avait été une bataille très forte à l'époque quand la municipalité précédente s'était fortement augmenté les indemnités ; j'étais d'ailleurs le premier à m'élever contre cela, mais voilà maintenant c'est un fait et on passe à autre chose.

**M. le MAIRE**.- Je voudrais quand même que l'on ne passe pas trop de temps sur l'histoire, car ce qui m'intéresse c'est le budget et l'avenir.

**Mme VIAL**.- Je vais revenir, Monsieur MIKAELIAN, sur deux points.

D'abord le tarif des concessions au cimetière : cela n'a pas augmenté et cela depuis que nous sommes arrivés : c'est le même tarif. Simplement, malheureusement nous avons eu plus de décès, et certaines personnes, comme le Maire ou moi, avons acheté des concessions, une

chacun. C'est le volume des ventes de concessions qui a augmenté. Je vous engage à venir au service pour consulter les tarifs, car il n'y a aucune augmentation sur les concessions, et sur le reste il y a même une diminution.

Sur l'OGEC, je veux rappeler à tout le monde qu'il y a 14 ans que je suis élue et 14 ans que je n'ai pas voté la subvention à l'école Jeanne d'Arc. A l'époque, les communistes l'ont votée. Jean-Marie PASCAL et moi ne l'avons jamais votée. Le seul qui nous ait suivis par la suite, c'est M. MOULIN.

Si la dotation globale est en augmentation, c'est aussi parce qu'à l'école Jeanne d'Arc il y a une augmentation du nombre d'élèves, que je regrette, mais c'est ainsi. Il y a une dotation par élève, c'est-à-dire pour les élèves de Miramas, pas pour ceux venant des autres communes, et nous leur devons cela. Je suis contre la loi depuis toujours, je suis contre la loi Lang, et quand on la présentera, je ne la voterai pas. M. CARLIN peut en être témoin, je ne l'ai jamais votée, et le jour où elle sera présentée ici, vous savez bien, Monsieur MIKAELIAN, que je m'abstiendrai.

**M. le MAIRE**.- Madame CHAYOT, vous avez la parole.

**Mme CHAYOT**.- Je vais vous parler du CCAS. La politique sociale de la Ville de Miramas ne s'arrête pas à une subvention du CCAS, même si celle-ci est importante, en effet. Nos efforts vers les associations oeuvrant dans le secteur social sont soutenues notamment grâce à nos partenaires institutionnels. A titre d'exemple, le projet ANRU, le développement des activités des centres sociaux, et bien sûr également les centres municipaux tels que les centres aérés où il y a beaucoup plus d'actions.

Il y a lieu également de préciser que le budget de la Ville absorbe les gratuités de cantine qui sont en constante augmentation, et que l'été dernier la piscine municipale a baissé ces tarifs. Tout cela, c'est du social, mais c'est la Mairie qui le prend en charge.

Le budget du CCAS sera voté à hauteur de 4.153.000 €, alors que l'année dernière il était de 3.561.000 €. On a donc augmenté les charges à caractère général de 230.000 €, également les aides de 106.845 €, et les investissements de 70.000 €.

**M. GUILLON**.- Je voudrais intervenir rapidement sur la SILIM. Je voudrais quand même faire remarquer que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été plus que doublée en 1995 –pour parler comme vous, Monsieur MIKAELIAN– « sous une municipalité communiste » par rapport à la « municipalité socialiste d'aujourd'hui » comme vous dites.

Je voudrais rappeler aussi que la municipalité de l'époque a prolongé le contrat SILIM de quatre ans, je crois. On est passé de 15 ans à 19 ans, c'est pour cela qu'il n'a fini que l'année dernière, sinon il aurait pu finir avant. On n'a pas privatisé, on n'a pas prolongé le contrat, et aujourd'hui il paraît que l'on aurait pris l'engagement de municipaliser à nouveau le ramassage des ordures ménagères, j'ai cru comprendre cela.

Moi je n'ai jamais pris ....d'abord, les ordures ménagères sont gérées aujourd'hui par le SAN. Le contrat a fini l'année passée, un contrat d'un an a été passé pour arriver à terme de ce que le SAN doit faire avec les six communes.

Je rappellerai simplement aussi la lettre de janvier 2009 du Maire au SAN disant que, par exemple, le marché devrait s'élever pour l'année 2009 à 1.196.000 € TTC pour la commune de Miramas et que ce montant, par rapport au marché passé les années antérieures, se serait élevé normalement à 2,08 M€. D'où la diminution de cette année qui est une diminution d'environ 30 % que l'on ne paiera pas, et c'est là qu'est la diminution des impôts.

Par contre pour 2010, le SAN va faire son travail, et les 6 villes devraient normalement avoir le même ramassage des ordures ménagères, il y a des engagements du SAN que j'ai devant moi, il ya des scénarii qui vont être étudiés à la fois avec un ramassage effectué par le

SAN ou un ramassage effectué par des sociétés privées, tout va être étudié, et une décision sera prise. En tout cas, aucune décision n'est prise pour l'instant, et je ne me souviens pas que l'on ait dit dans notre majorité que l'on municipaliserait à nouveau le ramassage des ordures ménagères. Il est évidemment que je préfère un service municipal, mais je ne suis pas prêt à payer n'importe quoi pour que le service soit municipalisé, alors qu'aujourd'hui il est privé.

*(S'adressant à M. DETOURNAY)* Par contre, je suis content que le montant ait baissé d'environ 900.000 € pour cette année, même si au Mas Neuf, et c'est vrai, au lieu de passer cinq fois par...

**M. DETOURNAY.**- Six fois !

**M. GUILLON.**- Six fois en comptant le mercredi ! C'est cinq fois sans compter le mercredi, car ils passent toujours pour les... Donc, ils ne passent que trois fois.

**M. le MAIRE.**- Faites attention à votre cou, Monsieur DETOURNAY, ne vous énervez pas !

Je crois que chacun a pu s'exprimer, mais je vais vous répondre, je ne vous ai pas oublié, Madame DUMAS.

Avant que nous passions au vote, je voudrais faire un point.

Tout d'abord, je voudrais dire à chacun de mes collègues ici présents au Conseil municipal que premièrement, ce budget est un budget transparent, et cette transparence est importante, parce qu'elle permet à chacun de poser des questions précises.

Je sais bien que normalement nous avons droit au moment du budget dans la plupart des Communes –je le dis à la presse– à des envolées lyriques, là on a été pragmatique. Je reviendrai sur les envolées lyriques de M. MIKAELIAN, et je soulignerai d'ailleurs une contradiction qui m'a tellement frappé que je l'ai notée.

En ce qui me concerne, ce budget est raisonnable pour trois raisons :

- premièrement, parce que nous ne savons pas totalement aujourd'hui quelles seront les recettes de la Commune l'année prochaine,

- deuxièmement, il faut être prudent également parce que nous savons que le désengagement de l'Etat –et ce n'est pas un discours endiablé– se fait depuis de nombreuses années quelles que soient les majorités, et qu'il y a une accélération de ce désengagement de l'Etat y compris sur l'ensemble des institutions.

C'est donc un budget raisonnable, mais aussi un budget de combat et de choix politiques. J'aurai aimé dans votre introduction, Monsieur MIKAELIAN, que vous rappeliez ces mots agréables que j'ai entendus en commission sur la reconnaissance de la transparence des informations que nous vous apportons. Mais j'aurais aussi aimé que vous reconnaissiez les choix politiques majeurs que nous avons faits dans plusieurs domaines.

D'abord, l'amélioration forte de l'offre de services aux Miramasséens. Il est évident que le coût de la SODEXHO augmente, puisque nous augmentons les prestations du centre aéré, nous augmentons les vacances sportives, et il y a aussi les mercredis ! Il y a donc forcément plus de jeunes de Miramas qui prennent un repas : ce n'est pas le contrat qui a augmenté, c'est le volume de repas que l'on donne, donc forcément cela augmente les charges. Mais, il s'agit là de bonnes charges, et je suis d'accord avec vous, ce sont des choix que nous avons faits : d'améliorer le service aux Miramasséens quelle que soit leur situation.

Deuxièmement, nous avons adapté l'effort de solidarité.

Madame DUMAS, moi aussi je serai comme vous attentif à la possibilité d'offrir ce que nous pourrions appeler, et que nous défendons, bien sûr, une allocation, notamment pour les jeunes chômeurs, mais le problème c'est que l'action sociale –et vous le savez– est encadrée par un certain nombre de règles, et les aides facultatives le sont elles aussi. Nous ne pouvons pas –et d'ailleurs,

j'interrogerai d'autres maires d'autres sensibilités– enclencher aujourd'hui un système d'allocations sans connaître exactement sur le plan juridique les possibilités. L'analyse que j'ai demandée aux services à ce sujet indique qu'a priori ce n'est pas possible. Effectivement, nous pouvons essayer d'aider les Miramasséens qui souffrent, je les reçois d'ailleurs en mairie, vous le savez, et nous avons choisi trois angles pour les aider :

- d'abord, comme vous le savez également, au CCAS nous avons élargi la plupart du temps nos interventions pour aider les familles, notamment l'aide facultative.

- nous avons mis à disposition d'associations oeuvrant pour l'aide aux Miramasséens des moyens supplémentaires. C'est vrai, nous ne communiquons peut-être pas suffisamment correctement, je vous l'accorde, mais nous l'avons fait.

- nous avons aussi décidé de jouer la carte de l'activité professionnelle pour les jeunes, c'est-à-dire que trois ou quatre forums sont déjà programmés. Ce sont des jobs d'été, ce sont des rencontres avec des entrepreneurs, mais il faut que les jeunes de Miramas sachent que nous sommes tournés vers une politique de développement économique pour créer de l'emploi, et qu'ils sachent aussi que les moyens que nous nous sommes donnés, y compris pour le recrutement d'une personne pour suivre la coordination de l'ensemble des offres, commencent à porter leurs fruits.

Cependant, nous ne sommes pas en capacité de régler la totalité de la difficulté sociale du pays ; après la crise financière, nous connaissons une crise sociale énorme, et aujourd'hui nous la constatons ! Comme vous, je condamne, nous l'avons fait tous ensemble –je m'adresse à M. CARLIN– nous avons critiqué le fait que pour quelques euros de plus, des grands patrons ont mis en difficultés l'ensemble du monde et notamment l'appareil industriel de notre pays.

Troisièmement, ce budget comporte des choix que nous avons faits dans l'éducation, des choix que nous avons faits dans l'aide

sociale, dans le développement économique, dans le développement de l'écologie et du développement durable.

Nous avons fait aussi un pari important –j'attendais que vous le souligniez, car c'est quand même un fait majeur, et je le dis à l'ensemble des salariés de la Ville– qui est de moderniser l'appareil communal, de moderniser l'offre de services publics, parce que je n'accepte pas –je le dis avec passion– d'entendre la plupart du temps des reproches durs sur l'appareil du service public de la Commune : ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont eu jusqu'à présent ! Nous voulons qu'ils fassent mieux avec de meilleurs moyens ! Ces moyens sont prévus dans les investissements, nous allons soutenir la modernisation, de l'ensemble de l'appareil communal, nous allons mieux former nos salariés, nous allons mieux régler les problèmes de disparité.

*(S'adressant à M. CARLIN)* En ce qui concerne les recrutements, il y a eu dans les propos de Gérald GUILLEMONT que vous auriez dû noter, moins d'agressivité, il faut le reconnaître. Il soulignait ce que l'on appelle en gestion un effet rebours, c'est-à-dire que sur l'année 2009, nous devions prévoir sur 12 mois la totalité des salaires prévus sur seulement 6 ou 7 mois dans l'ancien budget. Mais nous avons fait le choix de recruter. D'ailleurs, vous participez en tant que membre de l'Opposition aux commissions de recrutement, et lorsque que des Miramasséens postulent, nous favorisons leur embauche, mais il y a aussi les compétences dans certains domaines, notamment au niveau des directions, que nous avons décidées effectivement de mettre en place, parce qu'aucune modernisation de l'appareil communal ne peut se faire s'en augmenter la technicité de nos agents et particulièrement celle des chefs de service.

Je voudrais revenir également sur deux ou trois éléments relatifs à ce budget.

Premièrement, nous avons maintenu les taux –nous y reviendrons– car nous avons négocié et bien négocié, et notamment

Gérald GUILLEMONT et d'autres autour de cette table en appui avec le SAN, le coût de la TEOM, mais nous ne pouvons pas baisser les taux.

En ce qui concerne les propos tenus –et vous pourrez me répondre lorsque nous aborderons la question suivante de l'ordre du jour– on ne peut pas me demander à la fois d'augmenter les services, et de baisser les impôts, parce que cela s'appelle un « effet ciseau » économiquement intenable sur le budget de la Ville, politiquement défendable autour de cette table, mais économiquement impossible ! Ceux qui disent aujourd'hui que nous pourrions baisser l'imposition méconnaissent le problème, mais maintenant nous allons publier le budget, et ils verront que nous ne pouvons pas le faire.

Cependant, il faut que chaque Miramasséen sache qu'autour de cette table nous nous sommes engagés –d'ailleurs, je sais que certains ont nos documents sur leur chevet– à baisser effectivement les taux, mais sur la durée du mandat et cela a été une discussion très longue entre nous, y compris avec l'association de Défense des Contribuables, parce que nous savons que la situation actuelle nous impose des charges supplémentaires, et qu'il faudra dans une meilleure gestion faire –et je vais dire un mot qui peut choquer– des gains de productivité permettant d'améliorer le service aux habitants tout en retenant les coûts de fonctionnement. C'est possible, cela passe par une meilleure modernisation du service, une rigueur de gestion, et par un certain nombre de choix stratégiques.

Je salue effectivement vos propos quant au budget, Monsieur CARLIN, reconnaissant que les Collectivités territoriales nous suivent dans cette modernisation ; c'était effectivement une annonce que j'avais faite et elle rentre dans la réalité.

Je voudrais vous faire part d'un chiffre, car à l'heure actuelle le Conseil Général s'est pratiquement déjà engagé à hauteur de plus de 5,5 M€ pour la Commune, ce qui est quand même un élément important.

Je rappellerai aussi que nous avons fait des choix permettant d'améliorer la vie quotidienne des Miramasséens et notamment de celles et ceux qui vivent dans des logements sociaux. Nous aurons un Conseil municipal spécial organisé autour du projet ANRU. Ce projet a été initié avant nous : lorsque nous sommes arrivés, c'était un projet qui représentait environ 22 M€ pour environ 160 logements. Nous avons fait aujourd'hui –et je suis heureux de vous le dire, puisque l'Etat nous a confirmé sa participation supplémentaire– un dossier d'environ 55 M€ d'investissement, plus environ 80 M€ au total avec les bailleurs sociaux, ce qui va représenter près de 80 M€ d'euros supplémentaires d'investissements sur la commune pour la réhabilitation de tous les logements de la Maille II, pour l'implantation de nouveaux services publics, pour investir sur la rénovation –grâce à l'ensemble des bailleurs sociaux qui ont accepté sur leurs fonds propres de mettre 19 M€ d'investissements– de l'ensemble du parc locatif de toute la ville, c'est-à-dire pas seulement de la Maille II, mais aussi de la Carraire, du Monteau ou de la Cité SNCF. Ce sont des choix que nous avons intégrés dans notre budget, soit par réservation de terrains, soit par participation sur les investissements, et tout cela en gardant le minimum possible d'investissements de la part de notre Commune, parce que –et je viens à l'essentiel– notre Commune dans ce budget 2009 a un énorme problème : elle n'a pas pratiquement pas les moyens d'avoir une capacité d'investissement, ce qui en termes de gestion communale est un problème essentiel, car sans autofinancement sur l'investissement, la Commune ne peut pas rénover ses installations et maintenir son service public (les routes, les trottoirs, le ramassage des poubelles, et les associations) à un niveau important. Il nous faut donc retrouver cette capacité d'autofinancement, et cela nécessite que nous maintenions les taux, ainsi que la gestion rigoureuse que nous devons avoir.

Un effort est fait également en ce qui concerne les associations : on ne peut pas nous dire que l'on n'a pas fait d'effort et que

ce n'est pas un budget de rupture ! Nous avons développé, augmenté le volume de subventions, avec la participation de l'ensemble du mouvement sportif au sein de l'OMS, mais aussi avec le soutien du Conseil Général qui aujourd'hui a pratiquement voté près de 150.000 € de subventions pour nos diverses associations.

Vous voyez donc bien que l'objectif de ce budget est de maintenir le fonctionnement tout en investissant sur la commune, de maintenir et de moderniser l'appareil du service public et de professionnaliser nos agents tout en investissant là encore dans l'habitat. Voilà le choix principal de ce budget.

Nous avons dû faire des arbitrages très compliqués pour nous tous, et je remercie Mme PRAT, Directrice Générale des Services, d'avoir assumé, avec l'ensemble du service de comptabilité de la Ville, ce budget à nos côtés, ce qui nous a permis de travailler ligne par ligne pour essayer de mettre en place nos choix.

**En conclusion, nous avons effectivement mis en place nos orientations. Nous mettons en place tout ce qui est possible dans le domaine de la solidarité, et nous mettons également en place tout ce qui est possible pour développer l'environnement, l'autonomie des personnes et leur indépendance, mais aussi pour leur rendre leur dignité.**

Il faut maintenant nous tourner résolument vers l'avenir. Je le dis à tous : ce budget est la première pierre de l'édifice. Nous avons six ans pour construire cet édifice, et nous en sommes à la première pierre. Cette première pierre en appellera une deuxième en fonction des réalités et des analyses, mais aussi en fonction des résultats qui seront les nôtres.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne reviendrai pas sur l'OGEC, je vous le dis humblement : je crois qu'il y a des débats d'histoire qui n'en sont plus, surtout quand la Majorité municipale a multiplié par deux le budget pédagogique de ses écoles, et a engagé des millions

d'euros pour les années à venir –comme nous nous en étions engagés– pour rénover ses écoles publiques qui sont dans un piteux état.

Je sais que l'impatience est grande, mais nos choix se sont portés là-dessus. Je considère personnellement que l'école privée d'aujourd'hui n'a pratiquement rien à voir avec l'école privée des années 70. Je le dis, parce que je suis allé voir : vous seriez très étonnés d'y voir le nombre d'enfants de personnes qui ne gagnent pas beaucoup d'argent ! Mais c'est un choix qu'ils ont fait. Le choix qui revient à l' élu en tant que maire, c'est de garantir le fait que chaque enfant de Miramas ait les mêmes chances de réussir, les mêmes chances de pouvoir étudier, et les mêmes chances de devenir un citoyen éclairé. Voilà notre conception de la vie politique.

Nous sommes dans une période difficile, vous avez pu exprimer un certain nombre de reproches, d'interrogations, mais je vous tends la main, je vous dis « dont acte », tout le monde saura en ville que vous avez cette position, mais ce budget aurait encore plus de force si vous pouviez nous accompagner dans la construction de cet édifice pour essayer d'avancer. Donnez-nous au moins la possibilité de démontrer que nous sommes sur la bonne voie. Je n'en fais pas une affaire d'Etat, je dis simplement que c'est un voeu, je tends la main.

Si vous voulez bien, nous allons donc passer au vote de ce premier budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous tous et devant la population, et dont je suis très fier.

**M. MIKAELIAN**.- Cela concerne le vote : si je comprends bien, la proposition que vous a fait Mme DUMAS de donner une aide exceptionnelle aux chômeurs de moins de 25 ans de 300 € et une aide de 200 € aux autres chômeurs, n'est pas acceptée ?

**M. le MAIRE**.- Je ne ferai pas de politique politicienne, je le dis à Mme DUMAS : je pense que ce n'est pas possible.

**M. MIKAELIAN**.- Ce qui me gêne, c'est que vous pensez que l'on vous fait cette proposition pour que cela se répercute... C'est

parce qu'il y a urgence sociale, Monsieur le Maire, c'est parce qu'il y a des besoins sociaux que vous êtes sûrement le premier à voir le plus près.

**M. le MAIRE**.- Tout à fait, Monsieur MIKAELIAN.

**M. MIKAELIAN**.- Il y a cette urgence-là, il y a ces 700.000 €... Je pense que s'il y a une volonté politique, on va trouver la formule technique pour pouvoir répondre à cette demande. Je vous tends la main, Monsieur le Maire.

*(Rires de l'Assemblée.)*

**M. le MAIRE**.- Laquelle ?

**M. MIKAELIAN**.- Je vous tends la main sur cet aspect-là, il y va vraiment de l'intérêt des Miramasséens les plus en difficultés.

**M. le MAIRE**.- Monsieur MIKAELIAN, je vais vous répondre très clairement. Il n'y a pas, de mon point de vue, à l'heure où je vous parle en fonction des éléments techniques dont je dispose –et sur la question sociale je sais à peu près ce que l'on peut faire– de possibilités. C'est une très belle idée, mais elle n'est pas possible. Je le dis très clairement, ne pensez pas que c'est par volonté politique que je le refuse, mais il me semble quand même que nous devons regarder plus attentivement ce dossier. Cependant, l'équilibre budgétaire général ne permettra pas de faire des allocations du type qui nous a été proposé. Je vous le dis, je vous ai répondu, je le regrette, il y a d'autres formes d'aides, aujourd'hui les Miramasséens le savent. Il y a un certain nombre d'aides qui existent et un certain nombre de contrats aussi. Sachez par exemple que nous avons préféré ouvrir largement aux associations de la ville en passant un message très clair : si vous souhaitez mettre en place des formes de contrats aidés pour les jeunes notamment, nous ferons le complément sur la partie que l'Etat ne prend pas. Je préfère, et de loin, permettre aux jeunes de Miramas d'avoir une activité rémunérée dans notre ville, sur des activités d'intérêt général qui peuvent être prises en charge de façon très importante par l'Etat avec un complément de la Ville.

Voilà ce que nous sommes en train de faire, je crois que cela va dans le bon sens de l'autonomie, et surtout du choix qui est fait par ces jeunes que nous avons vus avant-hier avec Mme DEFFOBIS, notamment au forum Emploi où ils ont apprécié les offres qui leur étaient proposées.

Je passe donc au vote du Budget Primitif 2009 : qui est pour ?...

**VOTE :**

**POUR : 26 (Groupe Pour Miramas)**

**CONTRE : 6 (Groupe DVD Divers Droite)**

**ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)**

**N°1 – Taux d'imposition pour l'exercice 2009.**

**Rapporteur** : M. GUILLEMONT

Cette question ayant été largement abordée dans le débat précédent, je me contenterai de lire le rapport au Conseil.

*(Lecture du rapport.)*

J'ajoute que pour la taxe d'habitation, cela correspond à un abattement général à la base de 10 % et à un abattement spécial à la base de 5 %.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Je voudrais juste rappeler dans quel contexte se situe ce vote du budget. Cela a été évoqué, la crise dont vous parliez, Monsieur le Maire, qui est une crise économique, sociale, mais qui se transforme aujourd'hui en crise morale. Quand on voit ces patrons du Cac 40 s'accorder des bonus, des parachutes dorés et je ne sais quoi d'autre, et en même temps licencier les salariés de leur entreprise, il y a de quoi avoir les cheveux qui se dressent sur la tête. Cette situation-là pose un réel problème, d'où la proposition que nous avons faite tout à l'heure relative à une aide exceptionnelle.

Je ne sais pas comment prendre les choses, mais si l'on retombe par rapport à cette situation sur les taux, il y avait une possibilité d'avoir une réelle baisse des impôts pour les Miramasséens autrement que par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui ne va pas peser bien lourd quand les Miramasséens recevront leurs feuilles d'impôts, car il y aura l'augmentation des bases de 2,5 % par l'Etat, donc la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne va pas aller vraiment très loin sur la feuille d'impôt.

Vous auriez accepté notre proposition de passer le taux d'abattement de 10 à 15 %, cela aurait été pour nous réellement une rupture avec ce qui se faisait, cela aurait été une voie que vous traciez qui nous aurait davantage convenue.

Sur le taux, nous nous abstiendrons donc aussi compte tenu de ce que l'on a entendu.

**M. GUILLEMONT.**- Pour éclairer la réflexion de Claude MIKAELIAN, notre proposition c'est de revenir pour la taxe d'habitation au taux de 2001. Mais il s'agit de deux taux : un taux est l'abattement général à la base qui est actuellement à 10 % et il y a l'abattement spécial à la base qui est de 5 %. Ce que nous voulons donc faire, c'est porter l'abattement général à la base à 15 % et porter l'abattement spécial à la base à 10 %.

Nous avons fait chiffrer par les services de la Trésorerie Principale l'incidence en termes de moindre imposition pour les contribuables Miramasséens : si l'on augmente les taux d'abattement pour ces deux abattements de 5 % à chaque fois, la perte de recettes, ou la moindre imposition, représente exactement 252.752 €. Je répète que la diminution que nous avons obtenue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fait que la diminution de la pression fiscale sera de 536.000 € en 2009, c'est-à-dire deux fois ce que vous nous proposez en matière de relèvement des taux d'abattement. Mais, on fera les abattements.

**M. le MAIRE.**- On passe au vote.

**VOTE :****POUR : 26 (Groupe Pour Miramas)****CONTRE : 6 (Groupe DVD Divers Droite)****ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)**

**le MAIRE**.- J'en profite pour vous présenter la nouvelle Directrice des Finances de la Ville qui remplace M. VIEUX. Il s'agit de Mme Cécile MERLE qui est présente ce soir, et qui va donc officier dans 15 jours. Merci, Madame, de nous rejoindre.

J'en profite aussi –je l'ai dit à M. CARLIN, M. MIKAELIAN est au courant puisqu'il était à la Commission de recrutement– pour vous dire que nous avons choisi d'embaucher un cadre A pour s'occuper de l'ensemble des sécurités de notre commune, sujet étant l'un des plus importants que nous devons traiter.

Je vous présente donc le Commandant THOINET qui vient de nous rejoindre et qui était, comme chacun le sait, l'un des très importants responsables de la Police nationale sur la circonscription d'Istres.

### **N°3 – Subventions accordées aux Associations et Etablissement Public Local.**

**Rapporteur** : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

C'est la traduction pour les associations des inscriptions budgétaires que nous venons d'adopter.

**M. le MAIRE**.- Sur ces questions qui ont été vues en Commission, y a-t-il des interventions ?

**Mme KERAUDY**.- A l'occasion des subventions, je voulais en profiter pour interroger M. GERON. Je crois que l'on avait évoqué à un moment donné l'attribution, c'est-à-dire sous quelle forme étaient attribuées les subventions. C'était un calcul qui devait être revu. Sont-elles

aujourd'hui attribuées selon le même mode que par le passé, les critères sont-ils toujours les mêmes ?

Ensuite, par rapport aux associations syndicales, il y a l'union locale CGT et FO qui perçoivent la même somme en termes de subvention, par contre pour la CFTC, qui est une association territoriale uniquement, la subvention est identique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

**M. le MAIRE.**- Sur la partie syndicale, le choix est simple : il y a trois organisations syndicales qui se sont présentées dans la ville, et en ce qui concerne les territoriaux nous avons choisi de donner des subventions à l'ensemble des syndicats. Certains étaient en duel, d'autres étaient en organisation différente, mais chacun aura le même budget. Est-ce bien cela, Monsieur MARCHESI ?

**M. MARCHESI.**- Je ne sais pas.

**Mme KERAUDY.**- Leurs attributions sont différentes : l'une est locale, l'autre territoriale, et elles ne comptent pas le même nombre d'adhérents, je pense ?

**M. le MAIRE.**- Il me semble qu'il y avait des organisations syndicales qui ne percevaient rien, d'autres qui touchaient quelque chose comme les organisations communales, unions locales... C'est bien cette question-là que vous me posez ?

*(Assentiment de Mme KERAUDY.)*

Certaines étaient en union locale, d'autres n'étaient qu'en syndicat, nous avons choisi de mettre tout le monde à égalité.

Madame PRAT, c'était bien le choix que nous avons fait, n'est-ce pas ?

**Mme PRAT.**- Tout à fait.

**M. le MAIRE.**- Ainsi, tout le monde est à égalité pour pouvoir travailler.

**M. MIKAELIAN**.- Sur cette question des organisations syndicales, on peut être effectivement étonné de voir les subventions accordées aux différentes organisations syndicales.

En premier lieu, il me semble –mais cela demande à être vérifié par les services– que n'ont droit à des subventions municipales que les organisations syndicales d'une ville qui sont des unions locales, qui sont interprofessionnelles. Un syndicat, même si c'est votre préféré, Monsieur le Maire, n'a pas le droit de recevoir une subvention municipale. Vérifiez cela, mais il me semble qu'il y a un aspect interprofessionnel.

Cela étant dit, sur la répartition effectivement, Madame KERAUDY, l'union locale CGT et l'union locale Force Ouvrière ont la même subvention, c'est-à-dire 2.500 €. Pour autant, l'union locale CGT sur notre ville a fait 56,6% aux élections prud'homales, et Force Ouvrière a fait 16,8 %. On aurait pu penser, sans baisser la subvention de Force Ouvrière, donner un peu plus à l'union locale CGT qui a fait trois fois plus que les chiffres de...

**M. le MAIRE**.- Je baisse comment les impôts dans ce cas ?

**M. MIKAELIAN**.- ... de Force Ouvrière. Si vous voulez, on peut reprendre le débat, Monsieur le Maire !

**M. le MAIRE**.- Non, sinon on en parlera jusqu'au bout de la nuit. On va aller un peu plus vite.

Je voudrais que M. GERON réponde sur la partie des coefficients.

**M. GERON (S'adressant à Mme KERAUDY)**.- La question portait sur les associations sportives, et plus exactement sur les critères d'attribution des subventions.

On l'avait annoncé, on l'avait fait, Mme BICHET n'a pas pu être présente, M. MIKAELIAN l'était quant à lui, mais l'intention c'est d'abord la transparence, je pense que cela a été fait, et l'objectivité. L'objectivité –je reprends les propos de Gérald GUILLEMONT– ce n'est

pas forcément la justice, c'est-à-dire qu'une fois que l'on a mis des critères sur la table, la machine sort des choses, et cela reste toujours discutable et il faut surtout que cela soit discuté. Je vous donne les critères qui ont servi de base de calcul, il y en a 11 :

- 1<sup>er</sup> critère : quel est le nombre de licenciés ? C'est avec l'intention de favoriser la pratique des jeunes. Plus un club présente de jeunes licenciés, plus il a de points, on va le résumer ainsi.

- 2<sup>ème</sup> critère : l'accès à tous les publics est-il favorisé ? C'est avec des tarifs bas de cotisation. Un club qui pratique des cotisations très élevées est moins aidé qu'un club qui, du fait de son activité et du public concerné, fait des petits prix.

- 3<sup>ème</sup> critère : présentation des justificatifs de la gestion du club. Les cinq clubs qui perçoivent plus de 15.000 € de subvention de la part de la Ville ont été auditionnés par une commission d'élus, et ils nous ont présenté leurs comptes et leurs justificatifs. Ce n'est pas fait pour les contrôler, mais pour aller vers une harmonisation, une bonne gestion, ainsi que les aider.

- 4<sup>ème</sup> critère : le club favorise-t-il l'emploi ? Des clubs prennent des salariés et cotisent aux diverses caisses, donc cela doit être valorisé.

- 5<sup>ème</sup> critère: les clubs se suffisent-ils de demandes de subvention à la Ville où vont-ils en chercher ailleurs (Conseil Général, Conseil Régional, CNDS) ?

- 6<sup>ème</sup> critère : quel est le niveau de compétition ? Parce que lorsque l'on part en compétition avec une équipe en France et quand on joue au niveau du district, ce n'est pas tout à fait la même chose en termes de dépenses.

- 7<sup>ème</sup> critère : le club participe-t-il aux manifestations sportives municipales ? C'est-à-dire –et cela a fait débat d'ailleurs– quand il y a le Téléthon, par exemple, des clubs participent, d'autres non : il ne

s'agit pas de pénaliser ceux qui ne participent pas, mais de valoriser ceux qui participent.

- 8<sup>ème</sup> critère : la masse budgétaire. Un club qui gère 10.000 € de budget et un club qui en gère 300.000 €, ce n'est pas en termes de travail tout à fait la même chose, l'investissement n'est pas le même.

- 9<sup>ème</sup> critère : l'autofinancement. C'est le ratio entre la masse budgétaire et la subvention municipale. Les clubs vont-ils chercher des sponsors ? Font-ils cet effort ? Il y en a qui le font, d'autres non, c'est leur choix.

- 10<sup>ème</sup> critère : volume des activités proposées, leur nature. Dans un club, ne fait-on que du loisir, ou fait-on de la compétition ? On a à Miramas des clubs ayant 800 adhérents qui ne font que du loisir, et une vingtaine qui font de la compétition. Par exemple, tous les gamins qui sont adhérents au club de handball partent en compétition, et cela génère des frais.

Quand on a fait fonctionner ces critères, cela a donné une valeur du point multipliée par –on est parti sur la même base, 355.000 € qui étaient versés aux associations sportives– 355.000 € et cela a donné un résultat. Les écarts étaient très importants, on s'y attendait, mais on a tenu sur les critères qui ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports, qui ensuite nous les a proposés, nous en avons discuté, et nous les avons retenus.

Nous avons donc un 11<sup>ème</sup> critère qui s'appelle le coefficient de pondération. Je vous le dis de manière très claire, il existe des clubs qui avaient de très fortes subventions, de plusieurs dizaines de milliers d'euros qui, sur la base de ces 11 critères, devaient avoir une subvention inférieure à 10.000 €. Faire fonctionner cela, c'est mettre en difficultés des clubs, donc nous avons tenu à rester objectifs, d'où le coefficient de pondération qui a remonté très largement ces clubs de manière assez proche du niveau où ils étaient.

Je vous en cite un, c'est l'athlétisme qui a une subvention qui baisse selon ces critères, et je pense que cela sera valable tous les ans, parce que l'on peut très bien avoir d'une année sur l'autre un club qui jouait au niveau professionnel et qui ne joue plus l'année d'après, un club qui décide d'arrêter la compétition à tel ou tel niveau, il n'y a donc pas de raison que les subventions restent les mêmes ou continuent à monter. Le critère, c'est simplement prendre en compte cette réalité qui est mouvante.

L'athlétisme qui est un gros club de la ville, dont le trésorier est aussi le président de l'OMS, voit sa subvention baisser sur la base de ces critères. Pour d'autres, cela monte. Je crois qu'il reste sur le total 12 clubs qui ont une subvention qui baisse légèrement.

Il y a l'entrée de deux clubs nouveaux pour lesquels on s'est mis d'accord sur une subvention de démarrage. Il faut que le club ait une année d'existence pour prétendre à une subvention, mais il y a une demande pour démarrer, on a donc attribué une subvention.

J'ai une dernière précision à vous donner : l'enveloppe est donc de 355.000 € et elle a été distribuée, moins 18.500 €. Cette somme ne constitue pas une enveloppe de subventions exceptionnelles, mais c'est parce qu'il y a actuellement des championnats, puisque la gestion des clubs et l'exercice budgétaire municipal est à cheval, ce n'est pas sur la même durée, et il y a des clubs qui bougent en ce moment. Il y a donc une réserve de 18.500 € qui sera ventilée comme variable d'ajustement, dont nous rendrons compte au Conseil municipal.

Je veux quand même ajouter que nous travaillons sur la lecture d'un budget consolidé et aussi pour faire la transparence là-dessus, c'est-à-dire qu'il y a des clubs qui ont des personnels mis à disposition, et comme un personnel c'est environ 30.000 €, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas pris en compte et analysé. Il y a aussi des clubs qui ont des locaux municipaux, il y a des clubs qui les louent, tout cela est une réalité que l'on veut pouvoir appréhender.

Je rajoute un dernier point : l'enveloppe de subventions qui, à la Commission permanente de mars du Conseil Général, a été adoptée et ventilée pour une première série de clubs, se porte à 150.000 €, et cela correspond à peu près à ce que le Conseil Général donnait sur une année d'exercice budgétaire les années précédentes. Personnellement, je ferai tout pour que l'on aille chercher le plus d'argent possible à l'extérieur pour pouvoir ventiler le « nôtre » autrement sur le plan municipal.

Un autre point important, car cela faisait toujours débat entre nous : vous avez remarqué qu'il y a une subvention de 70.000 € attribuée à l'OMS –au budget supplémentaire, on avait mis 30.000 € en subvention exceptionnelle, et là on passe à 70.000 €, mais c'est notre choix politique que d'avoir un OMS– je vous donne donc des correspondances pour que vous ayez une référence sur la densité associative :

- si l'on fait le rapport sur le nombre d'associations sportives, je ne parle que de celles-là, et la population de la ville, il y a à Istres une association pour 537 habitants, il y en a une pour 428 habitants à Fos, il y en a une pour 413 habitants à Miramas. C'est-à-dire que sur le plan sportif, la ville de Miramas a un dynamisme légèrement supérieur, mais on est grosso modo dans les mêmes eaux.

- mais, si je divise la subvention accordée à l'OMS par les villes par le nombre de licenciés, il y en a 16.000 à Istres, la ville d'Istres donne à l'OMS 10,25 € par licencié, la ville de Fos 27,20 €, et avec les 70.000 € nous donnons pour notre part 7,29 € par licencié. C'est-à-dire que la ville d'Istres donne exactement 144.000 € de subventions ordinaires, plus des subventions exceptionnelles pour les manifestations à son OMS –je ne parle pas des emplois locaux et aides diverses– pour Fos, c'est 90.000 €, et pour Miramas 70.000 €. Je n'ai pas plus de chiffres à vous donner.

**M. le MAIRE**.- Je rajouterai, d'une part, Gérard GERON, car vous avez oublié de le dire, qu'il faut remercier le travail fait par l'OMS, OMS qui percevra des subventions d'autres collectivités territoriales, ce

qui nous permettra de ne pas augmenter les charges sur la Commune, puisque l'objectif est quand même de chercher du fonctionnement ailleurs, même si c'est très difficile.

D'autre part, je voudrais dire aussi que les subventions sont celles que nous proposons, c'est-à-dire celles de la Majorité municipale, après vote entre nous et choix d'arbitrage, et donc nous vous proposons l'ensemble de ces associations que vous avez dans les documents.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des clubs et des associations qui ont accepté de venir nous rencontrer. Cela permet, d'abord, de les aider à mieux gérer, puisque lorsque l'on est bénévole, ce n'est pas toujours évident surtout quand les volumes financiers sont importants, et ensuite parce qu'il y a de plus en plus de contrôles, et c'est une bonne chose, car quand on donne des subventions il faut aussi avoir un retour en termes de contrôle de gestion.

**M. MIKAELIAN**.- Globalement sur les associations, dans le débat qui vient d'avoir lieu notamment avec Gérard GERON –je rends à César ce qui appartient à César– effectivement, les subventions aux associations sportives, à travers le Comité directeur de l'OMS, ont été faites de façon transparente, et je crois que c'est bien de le souligner. Je sais que parfois vous aimez quand je dis que ça va bien, donc je vous fais, je pense, un bonheur énorme... Cela c'est passé ainsi, même si l'on a eu des points de désaccord ici et là.

**M. le MAIRE**.- Ne gâchez rien !

*(Rires de l'Assemblée.)*

**M. MIKAELIAN**.- Je vais un peu gâcher maintenant.

*(Rires de l'Assemblée.)*

Je n'en dirai pas autant du reste des associations...

**M. le MAIRE**.- Je vais vous en parler.

**M. MIKAELIAN**.- ...Car cela se serait fait –je parle au conditionnel, car je ne sais pas comment cela s’est fait– dans une opacité, ou quelques réunions entre vous...

**M. le MAIRE**.- Secrètes !

**M. MIKAELIAN**.- ...Où vous auriez « tripatouillé » les associations et leurs subventions. Peut-être aurez-vous alors des explications à donner, ou peut-être que l’année prochaine, ferez-vous les choses différemment ?...

Ces premières remarques étant faites, il y a trois fortes augmentations de subvention concernant les associations non sportives : il y a l'Association de Gestion des Centres Sociaux qui est assez bien lotie, il y a le Centre Social Albert SCHWEITZER, et il y a la MJC. Je pense que c’est dû au fait qu’il s’agit d’associations qui ont un dynamisme important, je ne vois pas à quoi cela pourrait être lié, sinon...

*(Rires de M. le Maire.)*

Pour ce qui concerne la baisse des subventions des associations sportives dont Gérard GERON a parlé : effectivement, il y a quelques associations dont la subvention a baissé, je pense plus particulièrement à l’USM au niveau du football. Je regrette –et je l’ai dit au Comité directeur de l’OMS– que les calculs faits selon les critères énoncés par Gérard GERON aient amenés une baisse à certaines associations, alors que le total des baisses faisait 17.000 €. On aurait pu essayer de trouver un moyen de faire quitte sur cela.

Par ailleurs, je suis étonné par deux ou trois points : je vois –mais ce n’est pas la première fois, c’était déjà ainsi dans les budgets précédents– que 2.000 € sont accordés pour l’Ecole du Chat des Alpilles, c’est très bien, mais en même temps, je vois que les organismes de parents d’élèves (FCPE et PEEP) ne recevront à elles deux que 1.000 €, Les Femmes Solidaires vont recevoir 500 €, Renaître Handisport va recevoir 1.600 €, les Locataires de la CNL vont recevoir 300 € et que les Restaurants du Cœur vont recevoir 2.000 € : vous allez me dire que

c'est autant que l'association des Chats des Alpilles, mais il aurait pu y avoir un effort particulier vers ces associations-là qui ont un rôle un peu plus important que d'apprendre aux chats je ne sais trop quoi.

Sur les organisations syndicales, j'ai dit ce que j'avais à dire.

**M. le MAIRE**.- Je vais regarder.

**M. MIKAELIAN**.- Monsieur le Maire, Mme DUMAS me rappelle que j'ai oublié de vous dire que le Secours Populaire a omis de vous faire une demande de subvention...

**M. le MAIRE**.- J'ai compris, Monsieur MIKAELIAN, s'il vous plaît...

**M. MIKAELIAN**.- ...Je pense que vous pouvez rattraper cela en leur fournissant un local qu'ils attendent depuis très longtemps.

**M. le MAIRE**.- Depuis quelque temps.

Avant de laisser la parole à Fadela AOUMMEUR et à Eric MARCHESI, je vais vous donner mon point de vue.

Monsieur MIKAELIAN, vous avez tout gâché, et je vais vous expliquer en quoi vous vous êtes trompé. Je lis ce qui se distribue dans la ville, et je sais lire entre les lignes. La succession extraordinaire d'associations que vous indiquez fait écho à ce que vous avez écrit et distribué dans la ville, sauf que vous faites encore une erreur.

Vous êtes délégué du SAN. Lorsque nous avons voté tous ensemble et à l'unanimité le transfert d'un certain nombre de choses que rappelait Gérald GUILLEMONT tout à l'heure, c'est-à-dire des subventions au Centre SCHWEITZER, des subventions à l'AGCS, à la MJC, ces subventions comme M. GUILLEMONT vous l'a indiqué tout à l'heure et vous les aviez votées, transitent par la Ville, mais comme elles avaient été obtenues par ces structures au sein du SAN, elle ont été entièrement restituées à ces associations. Ce n'est donc pas une augmentation frénétique pour des associations qui nous serait peut-être plus sympathiques comme pour l'organisation syndicale « préférée » dont vous

parliez tout à l'heure –mais effectivement je vais vérifier, parce que vous me faites douter– mais c'est parce que justement nous aimons tout le monde que nous avons donné à tout le monde.

Ensuite sur les choix, vous avez commis une deuxième erreur et je vous le dis amicalement, mais je le répèterai encore : sur l'ensemble des associations qui ne sont pas des associations sportives, il y en a eu quand même pour un montant très important, et nous avons répondu à quasiment 98 % à la demande de subvention de ces associations. Nous avons répondu à leur souhait, et si ces associations ont proposé ces montants de subvention, c'est qu'ils correspondaient à leurs actions. Je ne vais pas leur demander d'en faire plus si elles ne peuvent pas le faire. Nous avons donc respecté leur choix.

Troisièmement, je pense qu'il est plus intellectuellement jouable de trouver des critères dans une association sportive, parce qu'il y a des codifications, parce qu'il y a des niveaux. Ça l'est beaucoup moins quand il s'agit de comparer l'Ecole du Chat des Alpilles qui donne à manger à des chats, pas seulement pour les nourrir, mais pour les regrouper afin de les stériliser, évitant ainsi sur l'ensemble de la commune d'avoir des dégradations, notamment aux abords des poubelles, ce qui est une plaie. Cette association œuvre pour la stérilisation des chats afin d'éviter l'augmentation exponentielle de leur nombre ; elle a donc une action de salubrité publique.

Il ne faut donc pas faire de telles comparaisons, et d'ailleurs vous avez une capacité extraordinaire à mettre sur le même plan des choses qui n'ont strictement rien à voir, et je tenais à vous le dire.

**Mme AOUMMEUR.**- En ce qui concerne les associations, nous n'avons pas fait cela en secret, nous avons invité même certaines associations qui nous ont donné des dossiers incomplets. Certaines nous ont répondu, sont venues nous voir, nous avons échangé avec plusieurs élus : pour la Culture, c'était Gérard GACHON qui m'accompagnait, pour le Social, c'était Anne-Marie CHAYOT, et pour Les Anciens Combattants,

c'était Jean-Marie PASCAL. Rien n'a été fait dans le secret, nous avons à chaque fois invité les associations à nous rencontrer, nous avons discuté avec elles.

Pour Renaître Handisport, ils ont reçu une importante subvention du SAN, en plus on leur a donné la subvention demandée, c'est-à-dire 1.600 €.

En ce qui concerne l'Ecole des Chats des Alpilles, nous sommes obligés de leur donner une subvention, sinon les chats vont proliférer : vous serez le premier à être mécontent de les voir grimper sur votre balcon !

Ensuite, en ce qui concerne Les Femmes Solidaires, nous leur avons donné la subvention demandée, et pour la MJC et les centres sociaux, il s'agit d'une convention-cadre que l'on a respectée.

Par contre, je remarque que vous n'avez pas parlé des associations dont la subvention a largement augmenté.

**M. MIKAELIAN**.- Je l'ai dit : la MJC...

**Mme AOUMMEUR**.- Et Vivre notre Temps ?...

**M. MIKAELIAN**.- Si, je l'ai dit, Madame !

**Mme AOUMMEUR**.- Et Vivre notre Temps ?... Vous avez oublié de nous en parler quand même !

**M. le MAIRE**.- J'aime beaucoup Vivre notre Temps, mais j'aime beaucoup l'ARM aussi.

Je voudrais que M. MARCHESI intervienne, et après on passe au vote.

**M. MARCHESI**.- Je vais être très bref, mais puisque vous m'avez interpellé, Monsieur le Maire, suite à la question de Mme KERAUDY à laquelle, c'est vrai, je l'avoue, je n'avais pas de réponse à fournir parce que je ne m'étais pas penché sur l'historique des subventions que percevaient les organisations syndicales...

(S'adressant à Mme KERAUDY) Je pense que vous avez eu la réponse ?...

Je voudrais en profiter quand même pour dire que si effectivement –et cela a été abordé par Claude MIKAELIAN et par vous, Monsieur le Maire– je ne me suis pas intéressé à la partie financière des associations, je voudrais rappeler mon attachement au rôle que doivent jouer les OS au niveau de la Ville et au traitement équitable qui doit leur être réservé. C'était ce qui m'importait, c'est-à-dire qu'il y ait un traitement équitable, et je n'ai pas oublié la remarque de Claude MIKAELIAN sur la question de la légalité des subventions versées aux organisations syndicales que l'on regardera pour être tout à fait équitable.

Je voulais juste rappeler cela pour dire que je tenais absolument à ce que les organisations syndicales jouent le rôle qu'elles doivent jouer dans un contexte d'égalité au sein de la Ville, et ensuite la représentativité, bien entendu, doit s'exercer par rapport au (inaudible).

**M. le MAIRE.**- Nous avons apporté à l'ensemble des associations la possibilité d'obtenir les subventions qu'elles souhaitent, c'est la moindre des choses.

Nous allons passer au vote, mais je demande à l'ensemble des élus présents autour de cette table, c'est-à-dire à la quasi-totalité, qui serait président d'association de ne pas prendre part au vote conformément à la loi.

**VOTE :**

**(Mme LE CAR, MM. GERON, DEMARETZ, RODRIGUEZ et  
DETOURNAY ne prennent pas part au vote. )**

**POUR : 27 (22 Groupe Pour Miramas + 5 Groupe DVD Divers Droite)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)**

**N°4 – Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables.**

**Rapporteur** : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Je précise que les poursuites sont mises en œuvre par les agents du Trésor Public et non pas par les agents du service financier de la Commune.

Vous avez un tableau qui vous donne par nature une décomposition des 14.999,29 €. En gros, les créances qui sont irrécouvrées s'élèvent de 7 € à 50 € pour l'essentiel. Il y a quelques créances d'un montant supérieur, mais il s'agit pour la plupart de toute petites créances, et les services du Trésor Public ont fait toutes les démarches nécessaires, y compris en envoyant l'huissier.

**M. le MAIRE**.- On avait souhaité joindre ce tableau à la délibération, car on voit bien que ce sont les cantines qui sont en nombre important, cantines qui sont souvent impayées, parce que des Miramasséens connaissent des difficultés financières. Voilà pourquoi certaines fois, on n'envoie pas l'huissier.

On passe au vote : qui est contre ?...

**VOTE** :

**POUR** : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite)

**CONTRE** : 0

**ABSTENTIONS** : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)

**M. le MAIRE**.- J'avais oublié de dire tout à l'heure, mais c'est un détail, l'USM a reçu une subvention de 13.000 € du Conseil Général ; ils ne seront donc pas en difficulté.

**N°5 - Garantie d'emprunt au profit de la Société Anonyme d'HLM « ICF SUD EST MEDITERRANEE » auprès de la CDC - Réhabilitation de 114 logements collectifs « Cité Ouvrière » - 4ème tranche.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* ADMINISTRATION GENERALE**

**N°6 - Convention entre la Ville de Miramas et la Société Anonyme d'HLM « ICF SUD EST MEDITERRANEE» - Convention de garantie d'emprunt – Opération de réhabilitation de 114 logements collectifs, « Cité Ouvrière » - 4ème tranche, à Miramas.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL**

**N°7 – Approbation du Compte Administratif 2008 de la Régie Funéraire Municipale.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Je vais être obligé de sortir de la salle, puisque je suis le Président de cette régie. Je cède donc la présidence à M. Gérard GERON.

*(Assentiment unanime des membres du Conseil municipal.)*

*(20h33, M. le Maire quitte momentanément le Conseil municipal, M Gérard GERON en prend la présidence.)*

**M. GERON**.- Sur cette présentation, y a-t-il des questions ?...

**VOTE :**

**(M. le Maire ne prend pas part au vote)**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe de l'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°8 - Affectation du résultat d'exploitation du Compte Administratif 2008 du Service Funéraire Municipal.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°9 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008 de la régie funéraire municipale.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°10 - Budget Prévisionnel 2009 du service funéraire municipal.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

**M. MIKAELIAN**.- Je n'ai pas le rapport n°10.

**M. le MAIRE**.- Vous avez peut-être interverti les pages ?

**M. MIKAELIAN**.- Non.

**M. le MAIRE**.- Je peux vous donner mon document, si vous voulez, Monsieur MIKAELIAN.

**M. MIKAELIAN**.- Non, mais si je ne le trouve pas, il va falloir reporter la question.

**M. le MAIRE**.- Si vous repoussez le vote du budget du service funéraire, Monsieur MIKAELIAN, je vous redonnerai la parole pour l'expliquer aux Miramasséens.

Apparemment il y a eu un petit souci, mais y a-t-il une question de principe, Monsieur MIKAELIAN ?

**M. MIKAELIAN**.- Je vous propose que l'on repousse la question à la fin du Conseil municipal pour que je puisse récupérer la délibération.

**M. le MAIRE**.- Avec grand plaisir.

*(S'adressant aux services administratifs)* Pouvez-vous faire passer un exemplaire de ce rapport à M. MIKAELIAN ?...

**N°11 - Régie de recettes de l'Espace Ambroise Croizat – Modifications relevant d'une mise en conformité.**

**Rapporteur** : Mme CHAYOT (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Madame CHAYOT, je vous félicite pour avoir fait venir ici l'Entraide 13 qui part d'Istres pour venir à Miramas dans quelques semaines.

Y a-t-il des questions ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°12 - Modification des tarifs d'occupation du domaine public : vente au déballage.**

**Rapporteur** : M. SORIANO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Monsieur CARLIN ?

**M. CARLIN**.- Je vous avoue que je ne comprends pas très bien la formulation de cette délibération. Elle est très complexe, je ne comprends pas pourquoi, d'une part, on parle de tarif d'occupation du

domaine public et, d'autre part, de tranches relatives aux exposants. Je vous avoue très franchement que ce n'est pas clair.

**M. SORIANO**.- Je vous accorde que moi aussi j'ai trouvé la rédaction un peu confuse.

Ce qui se passait jusqu'à maintenant, c'est que jusqu'à 15 exposants il fallait demander une autorisation au Maire, et au-dessus de 300 m<sup>2</sup> il fallait demander une autorisation au Préfet. Tout cela n'existe plus, cela relève donc de la mairie uniquement, et pour le tarif qui était auparavant de 20 € jusqu'à 15 exposants, et de 100 € ensuite directement, j'ai demandé qu'il soit établi une modération de celui-ci, car il s'agit souvent d'associations qui font cela, et non de professionnels. Le nouveau tarif est donc le suivant :

- jusqu'à 15 exposants : 20 €
- de 15 à 30 exposants : 50 €
- au-delà de 30 exposants : 100 €.

**M. le MAIRE**.- Ce que vous venez d'expliquer, Monsieur SORIANO, est plus clair, notamment avec les modifications de l'Etat. Je pense que M. CARLIN appréciera ?...

*(M. CARLIN acquiesce d'un signe de tête.)*

Nous passons au vote. Qui est contre ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**N°13 - Création d'emplois saisonniers – Eté 2009.**

**Rapporteur** : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE (S'adressant à Mlle DEFFOBIS)**.- Au forum d'avant-hier, plus de 300 jeunes sont passés pour s'inscrire, n'est-ce pas ?

*(Assentiment de Mlle DEFFOBIS.)*

Je remercie vraiment les services, et je le dis surtout à Laetitia DEFFOBIS et à Eric MARCHESI, car la construction du dossier d'inscription unique sur l'ensemble de la commune est plutôt bien fait. Combien de dossiers ont-ils été retirés ?... Les services nous ont dit entre 400 et 500 dossiers ?...

*(Assentiment de Mlle DEFFOBIS.)*

**M. le MAIRE**.- Nous aurons une Commission d'attribution d'emploi qui sera importante.

Y a-t-il des interventions ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **N°14 - Avenant n°2 à la convention du 26/12/2007 relative à la Médecine Professionnelle et Préventive.**

**Rapporteur** : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Les modifications correspondent à ce qui est indiqué en caractère gras. En clair, sont indiquées les mises à jour légales. Par exemple, en ce qui concerne les visites de surveillance médicale simple elles seront biannuelles, alors qu'auparavant elles avaient lieu annuellement. Il est à souligner également une légère baisse des cotisations qui étaient facturées à la Commune.

**M. le MAIRE**.- Je pense que les Docteurs ici présents seront contents, Docteur JOFFRIN, Docteur CARLIN, et en plus la bonne nouvelle, c'est que l'équipe s'implante sur notre Commune, à la ZAC des Molières.

Y a-t-il des questions ?... La santé de nos salariés n'a pas de prix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°15 - Création d'un poste de Chargé de mission Rénovation urbaine.**

**Rapporteur** : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)

Lorsque nous sommes montés en délégation avec Mme le Préfet à l'égalité des chances, que je remercie, nous avons négocié avec l'ANRU une prise en charge supplémentaire de l'Etat du dossier de l'ordre de 4 M€. Dedans, il y avait des coûts de gestion supplémentaires que l'Etat a accepté de prendre en charge, et compte tenu du volume important du dossier, puisque c'est près de 2.000 familles qui seront touchées, il était nécessaire que nous renforçons le pôle de l'ANRU. Au-delà du chef de projet que nous avons, il fallait un renfort.

Je vous rappelle que ce sont des postes qui sont décidés conjointement par la sous-préfecture et la mairie. Ce sont des postes pris en charge en grande partie dans le cadre de l'ANRU, et sur la partie Ville, ils sont inclus dans la participation financière au projet global, la Ville participant à hauteur de 1 % de l'ensemble du projet ANRU.

Sur ces questions, y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Nous allons approuver la création de ce poste, bien sûr, mais je crois savoir que la personne est choisie.

**M. le MAIRE**.- Vous êtes un visionnaire, parce que je ne sais absolument pas de qui il s'agit. Il a été lancé un profil de poste, mais nous ne l'avons même pas encore publié. Si le Préfet pense un seul instant que nous avons déjà embauché quelqu'un, je peux vous dire que j'aurai des soucis !

**M. MIKAELIAN**.- Non, bien sûr, mais on peut choisir telle personne et la prendre plus tard, après la création de poste.

**M. le MAIRE**.- Il n'y a personne.

**M. MIKAELIAN**.- D'accord, si personne n'a été choisi...

**M. le MAIRE**.- Je vais vous dire quelque chose avec un peu de gravité, car vous laissez sous-entendre des choses.

Lorsque nous avons, par exemple, recruté Mme NGUYÊN, c'est passé dans un appel d'offres national, et son curriculum vitae est arrivé en sous-préfecture. Ce n'est qu'à partir de ces appels d'offres nationaux que la Commission, où siègent le Maire, le Sous-Préfet, la DDE, le SAN et l'ANRU, se tient et une discussion autour des CV a lieu. Croyez-moi, l'Etat joue pleinement son rôle, surtout lorsqu'il finance en grande partie ces postes.

Sur ce poste-là, Monsieur MIKAELIAN, personne n'est encore choisi. Le recrutement sera fait lorsque M. JOUVE aura terminé le profil de poste en accord avec la sous-préfecture, il sera ensuite envoyé pour publication légale afin que l'ensemble des personnes de Miramas et d'ailleurs puisse répondre. Pour ma part, je souhaiterais qu'une personne qui ait ce niveau de compétences à Miramas postule, je le dis, et c'est pour cela que nous passons ce rapport en Conseil municipal.

**M. MIKAELIAN**.- Monsieur le Maire, sur ce point, je suis d'accord, vous m'avez plusieurs fois dit ce soir que je m'étais trompé, je peux réellement me tromper une fois...

**M. le MAIRE**.- Une fois de plus !

**M. MIKAELIAN**.- ...Cela n'est pas interdit.

Cela étant dit, Monsieur le Maire, comme plusieurs fois et chaque fois que vous en avez l'occasion vous dites que vous faites une Commission de recrutement à laquelle participe l'Opposition, ce qui est vrai, je me suis dit qu'il y avait peut-être eu un loupé, ce qui peut se concevoir, il y a eu peut-être quelques loupés... Je ne vais prendre qu'un exemple : en ce qui concerne le directeur de l'Association de Gestion des Centres Sociaux, autant que je me souvienne, je n'ai pas été invité en tant que membre de l'Opposition à participer à son recrutement.

**M. le MAIRE**.- Monsieur MIKAELIAN, je vais vous le dire les yeux dans les yeux : franchement, proposer au Conseil municipal que des élus interviennent dans le recrutement d'un directeur d'une association indépendante, je ne croyais pas que c'était possible, ou alors cela fait

référence à d'autres temps !... En l'occurrence, la Commission ne peut pas statuer, puisqu'il s'agit d'un poste conjointement financé par l'Etat. Je ne mettrai jamais le Sous-Préfet d'Istres autour d'une table pour un recrutement ! L'Etat a ses propres obligations, cela se passe ainsi.

Nous passons au vote de ce rapport.

**M. MIKAELIAN**.- On a cinq minutes quand même, Monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE**.- Allez y !

**M. MIKAELIAN**.- Les yeux dans les yeux : la même personne avait été proposée à la MJC-MPT, et le Conseil d'administration a refusé cette personne pour des raisons qui la concernent. C'est compte tenu de tout cela que l'on peut supposer que les choses ne se sont pas passées d'une façon aussi tranquille et aussi transparente que vous voulez le laisser paraître.

**M. le MAIRE**.- Mme LE CAR souhaite vous répondre.

**Mlle LE CAR**.- Mon intervention fera le lien avec votre note sur les subventions mirifiques accordées à la MJC, entre autres.

La subvention 2007 attribuée à la MJC était de 193.000 €, en 2008 elle a été de 194.000 € et en 2009 est de 194.000 €, plus les 50.000 € venant du SAN.

En ce qui concerne le directeur de l'AGCS, il n'avait pas été proposé un directeur à l'AGCS et un directeur à la MJC, il avait été proposé un projet avec un chargé de mission, qui était en l'occurrence cette personne-là. La MJC n'avait pas besoin d'un directeur, puisqu'il y en avait un en place, et il se trouve que ce monsieur assure des fonctions intérimaires de directeur à l'AGCS, mais il est surtout chargé de mission sur les projets, entre autres, d'insertion professionnelle et de multimédia.

**M. le MAIRE**.- 165.000 € qui est venu sur Miramas. Certes, ce budget est parti d'une autre ville, vous semblez d'ailleurs beaucoup

vous y intéresser, mais en ce qui nous concerne nous préférons que ces projets se développent depuis Miramas.

**VOTE :**

**POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)**

**\* MARCHES PUBLICS**

**N°16 - Séjour « Vivre et manger au temps des chevaliers (juillet) ».**

**Autorisation au Maire à signer le marché. Marché de service.**

**Rapporteur** : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Merci, Madame ARFI-AYAL, pour tout le travail que vous faites.

Y a-t-il des interventions ?... Nous passons au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°17 - Prestations de services de télécommunication en matière de téléphonie fixe. Autorisation au Maire à signer les marchés. Marché de service.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. le MAIRE**.- Tout cela sort de la Commission des Marchés où tout le monde est représenté.

**N°18 - Prestations de conception et d'impression des supports imprimés. Autorisation au Maire à signer le marché. Marché de service.**

**Rapporteur** : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°19 - Location et maintenance d'un photocopieur à encre noire de type 4. Autorisation au Maire à signer le marché. Marché de fournitures.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions quant au photocopieur ?... Je le dis au Conseil et j'en parlerai en commission, je pense que pour ce genre de choses, étant donné qu'il y a la Commission de Marchés où je ne siège pas, je le rappelle, si l'on pouvait essayer de passer cela différemment qu'en délibération au Conseil municipal, on pourrait se consacrer à des choses qui me paraissent plus importantes.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°20 - Location et maintenance d'un photocopieur couleur. Autorisation au Maire à signer le marché. Marché de fournitures.**

**Rapporteur** : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°21 - Protocole transactionnel avec la société VELLS relatif à un « Séjour à la découverte de l'Andalousie (Vacances de Printemps Zone B) ». Autorisation au Maire à signer le protocole.**

**Rapporteur** : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

\* **EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N°22 - Aide au projet « Classe transplantée en Angleterre» à Londres.**

**Rapporteur** : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- On soutient nos écoles et nos enfants. Y a-t-il des commentaires ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°23 - Aide au projet de l'école Maternelle Chantegrive intitulé « A l'école de la forêt ».**

**Rapporteur** : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°24 - Aide au projet « Classe de mer au Mas de l'Artaude au Pradet » (Var)**

**Rapporteur** : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Je précise que l'école Van Gogh n'a jamais bénéficié de ce genre de projet.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°25 - Aide au projet de l'école Elémentaire Jules Ferry intitulé « Projet équitation adaptée Classe CLIS ».**

**Rapporteur** : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°26 - Enseignement du premier degré : réajustement des crédits alloués aux écoles maternelles.**

**Rapporteur** : Mme RODDE (Présentation du rapport.)

Il s'agit là de la maternelle. La dotation « parents élèves » est essentiellement faite pour les fournitures scolaires (papier, crayon, etc.), mais ce n'est pas forcément adapté aux maternelles qui ont besoin d'un autre petit matériel qui ne passe pas dans la rubrique de fournitures scolaires, cela passe dans le coût de petit équipement.

On propose donc de refaire le budget en enlevant un peu de la dotation pour la mettre sur le petit équipement, mais en fait la dotation reste la même, elle est toujours de 32 €.

**M. le MAIRE.**- (Hors micro)

**Mme RODDE.**- Ce sont les directeurs qui ont demandé l'année dernière l'augmentation de la dotation par élève, ils ont beaucoup apprécié, bien sûr, sauf que dans les maternelles, ils n'utilisent pas les mêmes matériels que dans les écoles élémentaires.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ?... Qui est contre ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°27 - Tarifs applicables aux droits d'inscriptions Vacances Sportives ETE 2009.**

**Rapporteur** : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°28 - Montant de la participation des familles pour les séjours en centre de vacances durant l'été 2009.**

**Rapporteur** : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* URBANISME**

**N°29 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Cela se passe de la même façon dans toutes les Communes du SAN Ouest Provence. Y a-t-il des interventions sur cette question ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°30 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°31 - Avis sur permis de construire de 59 logements – Quartier Barrières Sud.**

**Rapporteur** : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Je vous demanderai, si possible un avis favorable.

**M. MIKAELIAN**.- C'est derrière le CTM, n'est-ce pas?

**M. GUILLON**.- Tout à fait.

**M. le MAIRE**.- C'est un dossier que l'on a vu en Commission.

**M. GUILLON**.- Oui.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il d'autres interventions ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* SERVICES TECHNIQUES**

**N°32 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau pour travaux d'investissement budget 2009 du Marché de Modernisation des canaux d'irrigation.**

**Rapporteur** : Mme BUTI (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Nous sommes dans le cadre du développement durable. Y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Après la période d'hiver, la relâche a-t-elle été faite ? Les canaux sont-ils approvisionnés ?

**M. BOCHOT, Service technique**.- Oui.

**M. le MAIRE**.- Mais ils fuient. Il y a un autre sujet d'investissement derrière, mais on ne va pas en parler maintenant.

**M. BOCHOT, Service technique**.- On avait la garantie qu'il y avait (inaudible) et la garantie de M. GIMET, avec tout que cela comporte.

**M. MIKAELIAN**.- Donc il n'y a pas d'eau dans les canaux !

**M. BOCHOT, Service technique**.- Si.

**M. GERON**.- Dans le canal commun, il y a de l'eau...

**M. le MAIRE**.- Il est inondé, donc il y a de l'eau.

**M. GERON**.- ...Mais il n'est pas entretenu comme le nôtre.

**M. le MAIRE**.- En ce qui concerne le canal commun, je pense que tous les maires successifs de cette ville ont quelques soucis avec l'ASA. On va essayer de trouver une solution avec René GIMET.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°33 - Demande de subvention auprès du Conseil Général 13 pour opérations et travaux d'investissement sur le budget 2009.**

**Rapporteur** : M. VIGOUROUX

Vous vous souvenez que nous avons souhaité reprendre le dossier de la vidéosurveillance d'une façon différente, puisque nous souhaitons le mettre en analyse sur l'ensemble de la commune, et notamment sur des endroits stratégiques. Ce dossier, bien sûr, sera un dossier que le Commandant THOINET va mener, et nous souhaitons évidemment, comme sur les parkings, étendre cette vidéosurveillance passive, afin de pouvoir améliorer globalement la sécurité dans la commune.

Nous renforçons également le Comité feux et forêts, puisque nous estimons qu'il faut préserver nos massifs.

Vous avez la possibilité de voir ces dépenses dans le tableau, je vous demande donc de m'autoriser à demander auprès du Conseil Général ces financements qui ont été votés la semaine dernière à la Commission permanente, puisque nous avons sur 1.224.934 € HT, 800.000 € qui ont été votés par le Conseil Général, ce qui fait un peu plus de 80 % du dossier d'investissement général. C'est de l'investissement productif. Y a-t-il des questions ?

**M. ROUBY**.- A propos de la vidéosurveillance, on apprécie particulièrement que vous relanciez ce dossier, surtout après ce que l'on avait entendu lorsque nous avons essayé de l'initier.

**M. le MAIRE.**- Monsieur ROUBY, je ne ferai pas de commentaire sur ce que vous venez de dire, simplement je vous rappelle que dans le projet que vous aviez approuvé –c'était un choix– il était question d'embaucher énormément de salariés pour les mettre derrière des écrans, et que cela ne concernait pas toute la ville.

Notre objectif ne porte pas que sur l'avenue du Général de De Gaulle, mais porte également sur les centres commerciaux qui se trouvent dans les quartiers, les parkings publics proches d'un certain nombre de quartiers sur lesquels des véhicules ont été dégradés. Nous souhaitons surtout reprendre les éléments positifs de la première étude, mais également développer –et c'est là que le Commandant THOINET nous aidera beaucoup– une stratégie de déplacement à l'intérieur de la commune pour nous permettre de positionner ces vidéos et d'avoir une grande efficacité. Ce n'est donc pas le même dossier que nous représentons, mais je prends acte que vous nous remerciez de le faire.

**M. ROUBY.**- J'entends bien que vous ne représentez pas le même dossier. Cela étant, certaines personnes autour de cette table à une époque étaient contre la vidéosurveillance, ce qui n'est pas la même chose. Ensuite, que vous montiez un dossier différent, on le comprend très bien, mais ce n'est pas tout à fait de cela dont je parlais : je parlais des deux personnes qui étaient contre.

**M. le MAIRE.**- Dont acte, Monsieur ROUBY, mais demandez à M. MIKAELIAN de vous passer notre programme qu'il a gardé sur son chevet, car en page 3, dernier paragraphe, je crois, vous y verrez qu'il y a le projet de vidéosurveillance, et d'ailleurs la phrase était : « *Nous reprendrons le dossier de vidéosurveillance à la demande des habitants de Miramas* ».

**M. MIKAELIAN.**- Sur cet aspect de la vidéosurveillance et plus largement, sans faire un débat politicien et électoraliste, il y a quelques soucis en ce moment sur Miramas, de dégradation de voitures brûlées, de poubelles, de cars « caillassés ». Je sais bien que lorsque l'on

a dit cela, après il faut résoudre les choses et que c'est compliqué, mais il y avait un souci notamment dans les quartiers Nord où les cars faisaient le tour et ne rentraient plus dans les quartiers, ce qui péjore, bien sûr, les habitants de ces quartiers-là qui n'ont pas besoin de cela.

Y a-t-il des discussions avec la CAP pour que les choses s'améliorent, car il y a réellement un souci d'urgence là aussi. C'est un peu le même souci d'urgence dont on vous parlait tout à l'heure pour l'aide que l'on vous proposait.

**M. le MAIRE.**- La sécurité, Monsieur MIKAELIAN –et je vous réponds sous la haute autorité de M. RODRIGUEZ qui est délégué à la sécurité– est un sujet sur lequel personne n'a intérêt à essayer de mettre le feu. Je regrette d'ailleurs que quelquefois, ce soit un peu le cas.

Je vais vous dire ceci : à l'avenue des Cadrans solaires, un certain nombre de bus ont effectivement reçu des cailloux. La société a arrêté d'elle-même. M.NAVARRO qui est ici suit ce dossier de très près.

**M. MIKAELIAN.**- Les agents ont fait valoir leur droit de retrait.

**M. le MAIRE.**- Non, c'est la société qui a arrêté.

Nous sommes intervenus très rapidement pour avoir une concertation, parce qu'il est indispensable de renforcer –et M. NAVARRO fera un exposé ici en Conseil municipal à ce sujet– le service public des transports, notamment dans les quartiers.

Plus largement, nous avons quelques phénomènes qui ne sont pas arrivés depuis mars l'année dernière, et qui sont de trois ordres : d'abord, les poubelles, et là nous avons tous les cas de figure de l'imbécillité évidemment, ensuite quelques voitures, et nous avons là plusieurs cas de figure, la Police enquête souvent sur ces questions, y compris d'ailleurs des voitures qui brûlent pour, clairement, des questions d'assurance, et il y en a d'autres qui sont des gestes tout à fait critiquables. Il y a également des situations comme celle de ce matin qui sont scandaleuses.

Nous avons obtenu un certain nombre de résultats, et je remercie la Police municipale et Mme GRAZINI d'avoir mis en place un projet avec nous sur les trois mois, pour éviter les hold-up, et nous avons d'ailleurs réussi à obtenir de bons résultats, puis depuis il s'est passé deux événements.

Je le dis ici devant tout le monde, la sécurité pour nous est une des priorités, mais elle se traite de plusieurs façons. Elle se traite par une Police présente, voilà pourquoi nous avons aussi décidé, acte politique, de recruter cinq agents de plus –je rappelle d'ailleurs que sur ces cinq agents il n'y a pas cinq gendarmes, parce que j'entends dire cela– pour créer une équipe de plus, pour tourner plus, et nous allons aussi –et vous étiez à la Commission, Monsieur MIKAELIAN– recruter des ASVP pour tourner sur les lieux commerciaux, afin de désamorcer la situation.

La semaine dernière, j'étais au commissariat d'Istres en réunion avec Mme GRAZINI : je peux vous dire que, d'une part, je ne me réjouis pas que les effectifs nationaux de la Police Nationale soient en baisse, que les départs en retraite ne soient pas aujourd'hui remplacés, et que sur notre circonscription, nous n'avons pas suffisamment de Policiers nationaux présents.

J'ai donc exigé il y a quelques semaines que soit renforcée la Police Nationale sur notre territoire, mais nous en reparlerons.

Deuxièmement, nous avons renforcé notre Police municipale, mais il faut avoir le temps de former ces personnes, car même lorsqu'elles occupaient les fonctions de Policier avant, elles sont obligées de repasser un certain nombre de stages.

Cependant, il est clair que nous aurons un plan d'ensemble, nous y avons déjà travaillé dans le cadre du CLSPD, nous n'avons pas que des choses visibles, nous avons aussi des violences aux personnes, nous avons, comme dans toutes les communes du pourtour de l'étang, plus de vols –je dis bien « toutes les communes »– et la ville de Miramas

n'est pas pire qu'ailleurs, mais nous avons quelques soucis notamment sur les biens, et c'est cela que nous voulons absolument arrêter.

Nous avons décidé au sein du CLSPD, avec l'ensemble des bailleurs sociaux, avec l'ensemble des partenaires, de développer ce CLSPD notamment sur un certain nombre de dispositifs qui peuvent aller de la sanction plus rapide en coopération immédiate avec le Procureur de la République sur des actes, cela a été le cas il y a quelque temps, c'est aussi la volonté de régler les problèmes au plus près, mais également essayer de travailler –parce que le climat social induit cela, parce que la situation de détresse induit cela– sur la prévention, c'est-à-dire pas uniquement la prévention routière, mais la prévention citoyenne, la capacité que l'on aura à entraîner des jeunes et des moins jeunes dans des dispositifs de sport, associatifs, etc.. C'est un long travail, mais nous nous y sommes engagés, et nous avons pris les moyens financiers pour pouvoir le lancer.

Voilà pourquoi nous n'avons pas oublié la vidéosurveillance, bien au contraire, puisque c'était un engagement, et nous allons le faire, y compris dans les quartiers et dans les zones commerciales qui sont disséminées, soit à la Carraire, soit à La Rousse, et bien sûr au centre-ville où nous avons beaucoup de commerces.

Sur l'inquiétude générale, j'avoue que je ne partage pas l'avis de celles et ceux –ce n'est pas le cas autour de cette table– qui parlent aujourd'hui d'insurrection. Je pense que les habitants de Miramas savent l'attachement de la Police municipale à la sécurité, ils savent que la Ville investit, notamment dans un « Plan lumière » pour essayer d'améliorer les choses, nous travaillons aussi sur des questions de CLSPD comme je le disais, et j'avoue que sur la question de la sécurité, nous avançons chaque jour, mais il s'agit d'un dossier qu'il faut avoir en permanence à l'oeil, et essayer de trouver de solutions au plus juste : la réactivation du centre social Giono aux Molières, la réhabilitation intégrale

des logements sociaux, notamment à la Maille II seront des éléments qui amélioreront les conditions.

Je pense que lorsque tout cela est mené de front, cela permet d'essayer de juguler le problème de l'insécurité, même si nous n'empêcherons jamais totalement le fait qu'il y ait des vols à Istres et que les voitures arrivent à Miramas, chacun le sait.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des personnes qui oeuvrent, je compatis aux difficultés que cela peut représenter, mais nous serons déterminés sur la question de la sécurité, parce que c'est un enjeu républicain, qui fait partie du pacte républicain et qui est comme le droit de la sûreté, un des éléments phare de la Constitution française.

**M. GERON**.- Sur la question de la sécurité, et notamment des dispositifs à mettre en place pour encadrer notamment les jeunes et les moins jeunes dans cette ville, je voudrais mettre l'accent sur une difficulté que nous rencontrons, dont on discute largement : sur tous les dispositifs que l'on a comme les centres aérés, les vacances sportives, l'aspect éducatif, c'est-à-dire préventif des choses, on réussit très bien sur la tranche des tout-petits jusqu'à 12 – 13 ans. Je crois qu'il faut le dire, ce n'est pas que dans cette ville qu'il y a un problème, les dispositifs qui avaient l'habitude de fonctionner jusqu'à maintenant sont en panne, on a de réelles difficultés à capter sur des projets la tranche d'âge de 13 - 14 ans jusqu'à 17 – 18 ans, ce qui est l'entrée dans ce que j'appelle l'adulthood. C'est-à-dire que l'on arrive à gérer l'enfance, on arrive à appréhender à peu près correctement la question de l'adolescence, mais pour le passage de l'adolescence à l'état adulte, que l'on appelle l'adulthood, on a du mal à trouver des dispositifs et des procédures.

Je crois que c'est une période très critique dans la vie d'un gamin, notamment quand il est issu de milieux très défavorisés, où la perte de repères peut être très importante, où il peut être sujet à toute forme de tentation et où il y a une recherche d'identité très forte dans cette tranche d'âge. Il faudra vraiment que l'on investisse à la fois de

l'imagination et des moyens. Pour l'instant, le travail se fait, mais à Miramas, comme ailleurs, il y a de vraies difficultés. Je pense qu'un certain nombre d'actes d'incivilité ne sont pas dus au fait d'être jeunes, mais au fait que l'on a du mal à trouver des parades pour que ces jeunes puissent concentrer leur attention sur de vrais projets de vie, et c'est difficile.

**M. le MAIRE**.- Ne stigmatisons pas les jeunes, ou même la classe sociale, parce que parfois on peut avoir des surprises. Les maires le savent, car quand on voit arriver certains dossiers, il y a aussi des blonds aux yeux bleus dans ces histoires.

**M. GERON**.- Et des grands chefs d'entreprise.

**M. le MAIRE**.- C'est à un autre niveau, d'ailleurs quelquefois il vaut mieux prendre des centaines de millions que de voler une mobylette, ou un vélo.

Je voudrais simplement, pour conclure définitivement ce dossier, dire que l'on aura ce débat en Conseil municipal quand on aura la totalité des dispositifs que l'on est en train de préparer à disposition, et nous avons un travail à faire avec le Commandant THOINET, ainsi qu'avec Mme GRAZINI et l'ensemble de la Police municipale que je salue.

On passe au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. le MAIRE**.- Merci de votre confiance.

### **N°34 - Demande de subvention auprès du Conseil Général 13 au titre de travaux de proximité sur le budget 2009.**

**Rapporteur** : M. VIGOUROUX (Lecture du rapport.)

Je sais ô combien Mme FLEURY et M. SORIANO y sont tout à fait favorables. Y a-t-il des interventions ?...

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N°10 - Budget Prévisionnel 2009 du service funéraire municipal.**

**M. le MAIRE**.- On passe directement au vote, Monsieur MIKAELIAN ?

**M. MIKAELIAN**.- Après cette question, je souhaiterais dire quelque chose pour relayer une campagne nationale d'un quotidien national.

**M. le MAIRE**.- Je vois M. CARLIN qui est d'accord... Je vous donnerai la parole après les « Décisions du Maire », Monsieur MIKAELIAN.

Nous passons au vote de cette question 10 ? Qui est pour ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**\* Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 10 février 2009 et le 5 mars 2009.**

**- Convention de mise à disposition d'un local à l'association de « Prévention et de Réinsertion Sociales » (APERS) :**

\* Cela permet de recevoir les victimes et de s'en occuper.

**- Affaire Commune de Miramas C/LUCCIONNI Christophe  
- Désignation de Maître RUGGERI pour représenter la Ville dans cette affaire :**

\* Je précise que Me RUGGERI assiste peut-être à l'un de ses derniers Conseils municipaux. A sa demande et après en avoir discuté ensemble de façon très républicaine, Me RUGGERI m'a fait part de son changement d'activité.

*(S'adressant à Me RUGGERI)* Monsieur, je vous remercie du travail accompli pour la mairie, je vous souhaite bon vent dans une autre vie professionnelle, semble-t-il, éloignée du Barreau. En

tout cas, je vous remercie beaucoup. Je pense que tout le monde s'associera à ces remerciements.

**- Avenant à la convention de mise à disposition du local La Sarrazine entre l'OPAC SUD et la Commune :**

\* Je remercie l'OPAC SUD d'avoir –et cela sera abordé lors d'un prochain Conseil municipal– décidé à la fois de 2,5 M€ d'investissement sur les logements sociaux par an, mais en plus de nous offrir des bas d'immeubles pour nous permettre de lancer nos microcrèches.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Sur la mise à disposition de locaux, tout à l'heure, j'en ai parlé lors des subventions aux associations, mais à mon avis vous n'avez pas entendu, Monsieur le Maire, alors je le redis : il y a toujours ce local pour le Secours Populaire qui est demandé et les choses n'avancent guère.

**M. le MAIRE**.- M. PEYRO me dit que l'on s'en occupe. Vous savez combien les locaux sont difficiles à trouver pour la Ville, n'est-ce pas ?

**M. MIKAELIAN**.- Oui, et vous m'avez dit cela il y a un an pour les locaux de l'Opposition municipale.

**M. le MAIRE**.- Oui, comme pour les locaux des élus.

**M. MIKAELIAN**.- A force de vous en occuper, on va arriver en 2014 et vous vous en serez occupé...

**M. le MAIRE**.- Monsieur, vous ne respectez pas le règlement intérieur, mais comme nous l'avons dit, nous sommes des gens de bien, je préciserai donc simplement que nous faisons le maximum. Nous avons des problèmes comme chacun le sait ici, y compris pour la Majorité municipale. Nous n'avons pas totalement réglé ces choses-là, mais c'est l'affaire de quelques semaines.

**(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier  
Conseil municipal)**

**\* POINTS DIVERS**

**M. le MAIRE.**- Monsieur MIKAELIAN, vous aviez demandé la parole tout à l'heure ?

**M. MIKAELIAN.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je relaye un problème humain d'un grand quotidien français qui s'appelle l'Humanité, par rapport à un jeune franco-palestinien qui s'appelle Salah HAMOURI qui est détenu dans les prisons d'Israël depuis 1.475 jours.

Ce jeune de 24 ans est soupçonné d'avoir des amis activistes du Hamas. En même temps, je tiens à rappeler que le soldat SHAÏT franco-israélien est détenu dans les prisons du Hamas à Gaza. Il se trouve que pour le soldat SHAÏT, le Président Sarkozy est intervenu plusieurs fois auprès des autorités palestiniennes et auprès d'Israël. Pour Salah HAMOURI, le Président n'a pas jugé bon d'intervenir. Le quotidien l'Humanité a donc lancé une campagne d'information à travers ses élus pour que petit à petit la pression monte et qu'il y ait une intervention du gouvernement français. Je vous remercie de m'avoir laissé parlé, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Je pense que chacun appréciera à sa juste valeur l'intervention de M. MIKAELIAN. Sincèrement dans le monde en ce moment, beaucoup de choses ne vont pas bien, il n'y a pas que dans notre pays.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé. Je vous souhaite à tous une excellente soirée. Je lève la séance.

*La séance est levée à 22 heures 40.*

***Le Président de séance***

***Le Secrétaire de séance***

***Frédéric VIGOUROUX***

***Marie-Pierre VIAL***